

Protéger le PUBLIC



RAPPORT ANNUEL

2003-2004

Québec, juin 2004
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le 30^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et Procureur général
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Original signé

Jacques P. Dupuis

Montréal, juin 2004
Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice et Procureur général
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le 30^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,



Gaétan Lefebvre, ing.

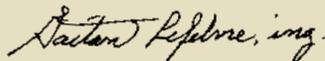
Montréal, juin 2004
Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 30^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,



Gaétan Lefebvre, ing.

VISION

*L'Ordre des ingénieurs du Québec,
phare d'une profession reconnue
et respectée de tous.*

MISSION

L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public.

Table des matières

2	83 ^e Bureau et Comité administratif
3	Structure organisationnelle
4	Rapport du président
6	Bureau du syndic
6	Bilan des activités
6	Enquêtes disciplinaires
7	Comité de discipline
7	Plaintes
7	Décisions
7	Tribunal des professions
8	Comité de révision
8	Activités de conciliation
8	Bureau de l'ombudsman
9	Rapport du secrétaire et directeur général
10	Faits saillants
11	Activités du Bureau
13	Activités du Comité administratif
16	Personnel du Secrétariat
17	Sections régionales
17	Conseil des Régionales
17	Rapport d'activités
18	Comités et groupes de travail
26	Affaires professionnelles
27	Admission
28	Inscription (tableaux statistiques)
33	Activités liées à l'inscription au tableau
33	Assurance responsabilité professionnelle
33	Soutien aux nouveaux membres
34	Inspection professionnelle
36	Surveillance de la pratique illégale
39	Développement professionnel
40	Communications et affaires publiques
40	Affaires publiques
41	Valorisation de l'excellence professionnelle
41	Commandites et publicité
42	Événements
42	Relève en génie
42	Promotion de la profession
43	Éditions
43	Services-conseils
43	Centre de documentation
43	Accueil et réception
44	Administration-Finances
44	Comptabilité et contrôle budgétaire
44	Informatique et bureautique
44	Services auxiliaires
45	Administration
45	Gestion des ressources humaines
45	Comité des finances
46	Rapport des vérificateurs
47	États financiers

83^e BUREAU

ADMINISTRATEURS ÉLUS

- Abitibi-Témiscamingue
Paul Daoust, ing.
- Est-du-Québec
André Collin, ing.
- Estrie
Florent Meloche, ing.
- Mauricie-Bois-Francs-
Centre-du-Québec
Louis Fortin, ing.
- Montréal
Guy Arbour, ing.
Christian F. Arsenault, ing.
Micheline Bétournay, ing.
Micheline Crevier, ing.
Dominique Dubouil, ing.
Zaki Ghavitian, ing.
François P. Granger, ing.
Sandra Gwozdz, ing.
Claude Martineau, ing.
Louise Quesnel, ing.
Christian Richard, ing.
- Outaouais
André C. Beaulieu, ing.
- Québec
Gaétan Lefebvre, ing.
Jean-Marie Mathieu, ing.
Gaétan Samson, ing.
- Saguenay-Lac-Saint-Jean
Gaétan Tremblay, ing.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Madeleine Baril
Georges Roy, pharm.
Henri-Paul Bourgeois, t.s.
Pierre Parent

COMITÉ ADMINISTRATIF



MADELEINE BARIL
Représentante du public

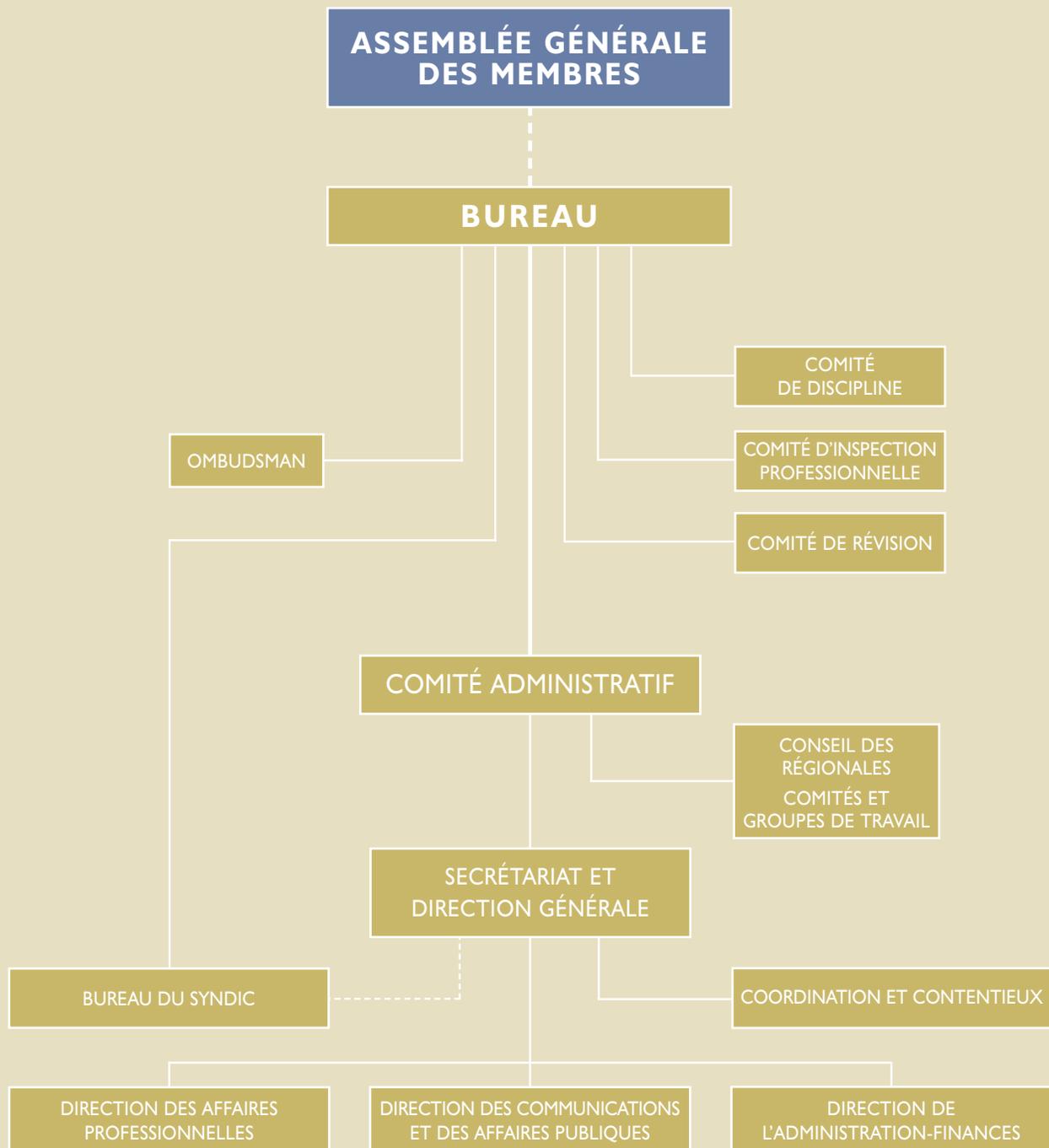
JEAN-MARIE MATHIEU, ING.
Vice-président
aux Affaires professionnelles

GAÉTAN LEFEBVRE, ING.
Président

CLAUDE MARTINEAU, ING.
Vice-président en titre
et vice-président
aux Affaires corporatives

CHRISTIAN F. ARSENAULT, ING.
Vice-président aux Finances
et trésorier

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



RAPPORT DU PRÉSIDENT



« Le statut de la profession ne sera jamais plus grand que celui que perçoit le public et que celui que désirent les ingénieurs pour eux-mêmes. »

Gaétan Lefebvre, ing.

A fin de veiller avec constance à remplir efficacement notre mandat de protection du public et de s'adapter aux réalités du XXI^e siècle, l'Ordre a poursuivi cette année sur la voie du changement. Forts du succès obtenu au plan des contrôles financier et comptable à la suite de travaux importants conduits en 2002-2003, nous avons aussi entrepris de revoir les modes de fonctionnement de l'Ordre, de façon à améliorer continuellement son efficacité et à rendre plus conviviaux ses échanges avec ses membres, ses partenaires et le public.

Parmi les principaux outils et actions mis de l'avant, notons l'implantation d'une nouvelle approche en matière d'inspection professionnelle, notamment dans la grande entreprise. Cette nouvelle approche, qui comprend une revue des processus internes avec l'employeur, a été bien accueillie tant par les chefs d'entreprise que par les ingénieurs.

Par ailleurs, un règlement sur l'exercice du génie en société a été déployé et soumis à la consultation. Les travaux se poursuivent pour une meilleure adéquation entre la qualité des services d'ingénierie et les méthodes d'octroi des contrats de services professionnels.

De plus, des discussions ont été engagées avec les doyens des facultés et les directeurs d'écoles d'ingénierie afin d'intégrer, dans les cursus du baccalauréat en génie, des notions sur l'éthique et le professionnalisme. Le développement d'une formation de même nature s'adressant cette fois aux ingénieurs a aussi été entrepris.

Le Comité d'arrimage des Sections régionales a rempli son mandat qui consistait principalement à améliorer la synergie entre l'Ordre et ses Sections régionales. En effet, l'Ordre désire mieux harmoniser l'apport des Sections régionales et leur volonté à demeurer partie intégrante de l'Ordre. Un colloque a porté exclusivement sur cette thématique et les recommandations qui s'ensuivirent ont été adoptées par le Bureau pour être mises en application en 2004.

Je tiens ici à saluer le dévouement des bénévoles qui œuvrent au sein des Sections régionales et leur engagement envers la profession. Ces forces vives contribuent de belle façon à nous rassembler et à assurer une grande visibilité à la profession. Notre rayonnement ne sera jamais trop grand ; c'est un facteur essentiel dans la reconnaissance et la promotion de notre profession.

En ce qui a trait à nos moyens de communiquer, nous avons évalué nos outils informatiques et électroniques, tant internes qu'externes. Ainsi, nous prévoyons la modernisation de notre site Internet, créé en 1996. Nous devons rattraper la technologie. Dans le cadre de la démarche stratégique sur laquelle a travaillé le groupe *ad hoc*, nous souhaitons intégrer le maximum de fonctionnalités interactives, tout en tenant compte des réalités budgétaires, bien entendu. Dans le même ordre d'idées, le dossier de la signature électronique avance bien et devrait entrer prochainement dans une phase d'application concrète.

La relève en génie est l'objet de notre attention particulière. Nous savons que 70 % seulement des nouveaux bacheliers québécois en génie adhèrent à l'Ordre, et ce, dans les sept années suivant l'obtention de leur diplôme. Plusieurs éléments concourent à cette situation. Entre autres, la vétusté de la Loi sur les ingénieurs, qui ne reflète pas tous nos domaines d'interventions ; et aussi, le marché du travail qui méconnaît encore trop la valeur ajoutée associée au titre d'ingénieur.

Le travail accru avec les étudiants et notre présence renforcée sur les campus, l'apport constant des Sections régionales sur le terrain, le tout combiné aux récents aménagements réglementaires quant à la limitation de la reconnaissance d'expérience antérieure à l'admission, montrent de réels progrès à cet égard.

La renommée de l'ingénieur découle certes de la qualité des réalisations d'ingénierie et des innovations technologiques auxquelles il contribue et qui sont à la base d'une société moderne. Notre excellence professionnelle est l'un des piliers de la reconnaissance publique. Comme il ne suffit pas de bien faire, il faut développer et accroître les moyens et les synergies pour le faire savoir. Ceci passe par la mise sur pied d'un plan de communication stratégique bien dosé, projet inscrit à notre menu corporatif et sur lequel nous travaillons.

Ceci m'incite à revenir sur le tragique accident survenu en 2000 sur le chantier routier du viaduc du Souvenir. Nous en avons tous été marqués. En avons-nous tiré des enseignements? Bien que rares, de tels événements malheureux peuvent porter ombrage à la profession toute entière. Chacun d'entre nous est interpellé et devrait se livrer à une réflexion, voire à un examen de conscience sur la portée de nos actes. Nul n'est à l'abri de circonstances particulières et de conditions d'exercice difficiles. La rigueur professionnelle reste encore le meilleur antidote. Le statut de la profession ne sera jamais plus grand que celui que perçoit le public et que celui que désirent les ingénieurs pour eux-mêmes.

Je remercie mes collègues administrateurs, les membres du personnel de l'Ordre ainsi que ceux de nos nombreux comités, les bénévoles partout au Québec, de leur précieuse contribution à l'accomplissement de notre mandat, ainsi qu'au rayonnement de l'Ordre et de la profession d'ingénieur.

Stanton Lafolore, ing.

Rapport du président

BUREAU DU SYNDIC

En vertu de l'article 122 du Code des professions, le syndic a comme principal mandat de veiller à ce que les membres respectent la Loi sur les ingénieurs, ainsi que tous les règlements adoptés conformément à celle-ci. Il doit notamment veiller à ce que les dispositions du Code de déontologie des ingénieurs ou du Code des professions soient respectées par les membres de l'Ordre. En effet, l'ingénieur, en raison de son statut, est assujéti à plusieurs responsabilités professionnelles, notamment à un code de déontologie stipulant ses devoirs et obligations envers le public, son client et sa profession. Le syndic est chargé, en vertu du Code des professions, de contrôler cet aspect important de la pratique du génie.

Les activités du Bureau du syndic s'orientent suivant trois volets : enquêter, informer et prévenir. En matière de contrôle, le syndic ou l'un des syndics adjoints enquête sur des allégations d'inconduite professionnelle pour vérifier le bien-fondé des faits et, advenant infraction, porter plainte et faire les représentations appropriées avec preuves à l'appui devant le Comité de discipline et le Tribunal des professions. Le personnel du Bureau du syndic consacre également beaucoup de temps et d'énergie à fournir de l'information aux ingénieurs, à leurs clients ou employeurs ainsi qu'au public en général ; ces informations concernent surtout les exigences réglementaires et professionnelles de l'exercice de la profession. Enfin, le volet prévention auprès des membres et des futurs membres occupe une portion moins grande des ressources du Bureau du syndic, et se traduit par des conseils, des avis, des cours, des conférences et des articles portant sur la déontologie publiés dans la revue *PLAN*.

Précisons que la compétence du syndic ou d'un syndic adjoint ne s'exerce que sur les ingénieurs. Le syndic peut enquêter lorsque, à la suite d'une demande ou après avoir reçu une information, il a des raisons de croire qu'un ingénieur a commis une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou à tout règlement adopté en vertu d'une de ces lois, notamment au Code de déontologie des ingénieurs. Le syndic et les syndics adjoints prêtent le serment de discrétion par lequel ils s'engagent à ne pas révéler ou faire connaître, sans y être autorisés par la loi, quelque information que ce soit dont ils auront eu connaissance dans l'exercice de leur fonction.

BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC DU 1^{ER} AVRIL 2003 AU 31 MARS 2004

Dossiers d'enquête actifs au 1 ^{er} avril 2003	81
Dossiers d'enquête ouverts	72
Dossiers d'enquête fermés	62
Dossiers d'enquête ayant donné lieu au dépôt d'une plainte devant le Comité de discipline	15
Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2004	91
Appels et demandes de renseignements	872
Activités de prévention (cours, conférences)	34

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES – FRÉQUENCE DES PRINCIPALES DÉROGATIONS ANALYSÉES

Nature de l'infraction	Article du Code de déontologie	Fréquence %
Négliger de respecter ses obligations envers l'homme et de tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne	2.01	36 %
Exprimer un avis sur une question d'ingénierie qui n'est pas basé sur des connaissances suffisantes et d'honnêtes convictions	2.04	44 %
Accepter un mandat sans tenir compte des limites de ses connaissances et aptitudes ainsi que des moyens dont il dispose pour les réaliser	3.01.01	19 %
Omettre de s'acquitter de ses obligations avec intégrité	3.02.01	21 %
Produire des avis incomplets, des plans ambigus ou insuffisamment explicites	3.02.04	35 %
Avoir recours à des procédés malhonnêtes et douteux dans l'exercice de son activité	3.02.08	19 %
Apposer un sceau et une signature de complaisance	3.04.01	11 %

Au terme de son enquête, le syndic ou l'un des syndics adjoints décide, en toute autonomie et indépendance, sur la base de son jugement et de ses convictions personnelles, de ses connaissances de l'exercice de la profession, de la jurisprudence et de l'intérêt de la profession et du public, s'il y a lieu ou non de déposer une plainte contre un ingénieur devant le Comité de discipline de l'Ordre. S'il a des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par l'ingénieur ou sa compétence doit faire l'objet, selon le cas, d'une vérification ou d'une enquête, il peut aussi décider d'informer le Comité d'inspection professionnelle.

Le syndic ne peut forcer le règlement compensatoire d'un litige de droit civil entre un ingénieur et un tiers ni régler des conflits de travail concernant des ingénieurs.

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES RÉPARTITION DES SOURCES D'INFORMATION

	%
Clients ou employeurs	29 %
Autres services de l'Ordre	25 %
Public	19 %
Ingénieurs	15 %
Autres sources	12 %

COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline, constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur pour une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou aux règlements adoptés conformément à ces lois.

Le Comité de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 17 ingénieurs nommés par le Bureau. Le Comité siège en division de trois membres, soit le président et deux ingénieurs.

PLAINTES

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité de discipline a été saisi, en plus des 20 plaintes introduites au cours des exercices antérieurs, de 17 nouvelles plaintes, totalisant 202 chefs d'accusation. Quinze des nouvelles plaintes proviennent du syndic ou de l'un des syndics adjoints. Quant aux deux autres, ces plaintes sont dites privées et ont été portées par un membre du public.

En fin d'exercice, 22 dossiers sont toujours à l'étude : 5 sont en attente d'une décision du Comité, 15 en attente d'audience par le Comité et 2 en attente d'être entendus par le Tribunal des professions.

DÉCISIONS

Depuis le 1^{er} avril 2003, quinze dossiers ont été fermés ; pour dix d'entre eux un plaidoyer de culpabilité a été enregistré auprès du Comité.

Les débours ont été imposés dans tous les cas. Le total des amendes imposées pour la présente période est de 28 200 \$.

NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES DANS LES 37 PLAINTES

	Nombre total de chefs d'accusation	Déclaration de culpabilité	Retrait	Acquittement	À traiter
Droits et obligations envers le public [art. 2.01 et 2.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	73	18	-	-	55
Droits et obligations envers le client [art. 3.01.01, 3.01.03, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.04, 3.02.07, 3.02.08, 3.02.10, 3.03.01, 3.04.01, 3.04.02, 3.05.01, 3.05.03, 3.05.05, 3.08.01 et 3.08.03 du Code de déontologie des ingénieurs]	80	23	-	2	55
Droits et obligations envers la profession [art. 4.01.01 a) et f), 4.02.02 et 4.02.03 a) et b) du Code de déontologie des ingénieurs]	19	8	-	-	11
Divers [art. 2.01 et 2.01 a) du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs, art. 38 du Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec, art. 7 et 10 du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ainsi que les art. 59.2, 60, 60.1, 60.3 et 114 du Code des professions]	30	18	1	-	11
TOTAL	202	67	1	2	132

BILAN DES ACTIVITÉS

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2003 (début d'exercice)	20
Dossiers ouverts pendant l'exercice	17
Dossiers traités pendant l'exercice	37
Dossiers fermés pendant l'exercice	15
Dossiers actifs au 31 mars 2004 (fin d'exercice)	22

SANCTIONS IMPOSÉES À L'ENDROIT DES 15 INGÉNIEURS* (DOSSIERS FERMÉS)

Radiation temporaire (variant de 1 mois à 1 an)	20
Limitation du droit d'exercice	20
Amende de plus de 600 \$ (variant de 1 000 \$ à 3 000 \$)	14
Amende minimale (600 \$)	12
Réprimande	11

* Un membre peut faire l'objet de plus d'une sanction.

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Actuellement deux dossiers se retrouvent devant le Tribunal des professions.

En février 2003, une requête en révision judiciaire avait été signifiée au Comité dans un cas où le Tribunal des professions confirmait la décision du Comité de ne pas autoriser la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail à intervenir dans un des dossiers. Cette requête fut en fait rejetée le 27 juin 2003. L'étude de ce dossier a donc repris depuis.

Rapport du président

COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chaque ordre professionnel.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de cinq ingénieurs et de deux représentants du public. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic de tenir une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Durant le présent exercice, le Comité a reçu trois nouvelles demandes d'avis. Dans le premier cas, le Comité a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte devant le Comité de discipline et a par conséquent, suggéré le nom d'un syndic *ad hoc*. Dans le second cas, le Comité a conclu qu'il y avait lieu de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle. D'autre part, le troisième dossier demeure à l'étude au 31 mars 2004.

ACTIVITÉS DE CONCILIATION

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour services professionnels peut soumettre une demande de conciliation au directeur général.

En date du 1^{er} avril 2003, trois demandes étaient en cours de traitement; sept nouvelles demandes se sont ajoutées au cours de l'année. De ces dix demandes, huit ont été réglées par conciliation et une en arbitrage. Au 31 mars 2004, deux dossiers demeurent à l'étude. Durant l'année, nous avons répondu à 63 demandes d'information sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.

CONCILIATION PAR LE PRÉSIDENT DE LITIGES ENTRE INGÉNIEURS

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie, il est dérogatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession, sans avoir préalablement demandé la conciliation au président de l'Ordre.

En date du 1^{er} avril 2003, aucune demande n'était en suspens. Au cours du présent exercice, une nouvelle demande a été reçue; l'étude de cette dernière a été menée à terme.

BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Sous l'autorité du président, l'ombudsman, M. Yvan Asselin, ing., reçoit les plaintes des ingénieurs, ou de toute autre personne, qui se considèrent lésés par les mécanismes administratifs de l'Ordre, ou croient être victimes de discrimination ou de toute autre forme d'injustice concernant leur personne, leur état, ou l'exercice de leurs droits. Cette possibilité de recours s'applique dès le moment où les mécanismes habituels qui sont normalement à la disposition des ingénieurs et du public ont été préalablement épuisés, sans succès.

L'ombudsman peut agir à titre de médiateur dans les cas de conflits entre personnes ou groupes, à la demande des Instances de l'Ordre.

Au 1^{er} avril 2003, deux dossiers restaient en suspens, dix se sont ajoutés entre cette date et le 31 mars 2004. Les deux dossiers en suspens ont été réglés. Des dix dossiers ouverts, quatre concernaient l'admission; deux, le syndic; deux, les affaires corporatives; un, le statut des ingénieurs à Hydro-Québec et un dossier du Bureau soumis par le président. Huit de ces cas ont été réglés au 31 mars 2004, dont un cas concernant le statut des ingénieurs à Hydro-Québec; il reste donc deux dossiers en suspens. Au cours de l'année, l'ombudsman a aussi eu l'occasion de formuler de nombreux avis et commentaires aux instances sur le fonctionnement du Bureau et sur la mission de l'Ordre. L'ombudsman participe également au Comité de surveillance des élections.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL



« Je suis quotidiennement témoin de l'excellent travail accompli par notre valeureuse équipe. »

Denis Leblanc, ing.

Je suis heureux de présenter le rapport annuel des activités des instances politiques et administratives de l'Ordre. Depuis mon entrée en poste le 10 novembre 2003, je m'emploie à concrétiser et à harmoniser les changements amorcés l'année dernière par les instances. Le Secrétariat de l'Ordre a fait peau neuve, en quelque sorte. En effet, une nouvelle équipe de gestion est à pied d'oeuvre : quatre sur six membres du Comité de gestion, dont moi-même, ont été nommés au cours de la présente année. Je ne veux pas manquer l'occasion de rendre hommage à mon prédécesseur, mon confrère Michel Dagenais, ing., qui a guidé mes premiers pas à l'Ordre, en facilitant mon initiation aux dossiers en cours.

Nos instances ont donné le coup d'envoi à une réflexion sur les enjeux stratégiques de notre Ordre et en ont dégagé les principaux axes de priorité, notamment une visibilité accrue de l'Ordre, la diffusion de l'information, la pratique et le développement professionnels, le tout dans un souci constant de protection du public. Un budget triennal pourra maintenant être établi en conséquence. Les gestionnaires et les employés de l'Ordre sont fin prêts à relever les défis qui les attendent.

En ce qui a trait aux relations de travail, une première convention collective du personnel de l'Ordre est en cours d'élaboration à la fin de l'exercice. Nous mettrons tout en œuvre pour arriver à une entente à la satisfaction réciproque, l'objectif supérieur étant la réalisation de la mission de l'Ordre dans les meilleures circonstances.

Autre défi, notre bail venant à échéance à la fin de l'été, l'Ordre va déménager ses pénates tout en restant au centre-ville, selon la décision prise par nos instances. Un tel événement est aussi une occasion de modernisation. La planification est amorcée et l'équipe du Secrétariat participe à la démarche.

Au nom du Comité de gestion, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux instances pour leur confiance en cette première année d'étroite collaboration. Je veux aussi remercier l'ensemble du personnel de l'Ordre et ses nombreux bénévoles de l'excellent accueil qui m'a été réservé, de la prévenance et de la loyauté à mon égard. Je suis quotidiennement témoin de l'excellent travail accompli par notre valeureuse équipe, ce que relate le présent document. Merci à toutes et à tous.

A handwritten signature in dark ink, which appears to read 'Denis Leblanc, ing.' The signature is fluid and cursive.

FAITS SAILLANTS 2003-2004

L'Ordre des ingénieurs du Québec compte 48 024 membres; 2 171 nouveaux membres sont inscrits durant l'exercice (1 755 en 2002-2003).

La pratique professionnelle de 728 ingénieurs a été inspectée durant l'année.

La nouvelle approche de l'inspection professionnelle dans la grande entreprise est un succès sur toute la ligne. Le projet-pilote est reconduit.

À la suite des recommandations du Comité d'inspection professionnelle, le Comité administratif a imposé 26 stages de perfectionnement et 24 limitations du droit d'exercice.

Les conseillers en prévention de la pratique illégale ont effectué 186 visites de prévention pour sensibiliser les entreprises et organismes à la Loi sur les ingénieurs et au Code des professions. Les enquêteurs ont visité 364 chantiers au Québec.

L'Ordre poursuit Microsoft pour infraction au Code des professions, en encourageant l'utilisation du titre d'ingénieur par des personnes qui n'ont pas de permis d'exercice délivré par l'Ordre.

Le Bureau du syndic a travaillé sur plus de 150 dossiers d'enquête durant l'année. Le nombre des infractions pour sceau et signature de complaisance recule à 11 % cette année (63 % en 2002-2003).

L'Ordre intensifie ses efforts pour l'intégration à la profession des candidats provenant de l'immigration; le partenariat conclu avec le Comité sectoriel d'adaptation de la main-d'œuvre – Personnes immigrantes (CAMO-PI) est un succès.

L'Ordre a participé activement à l'organisation d'un colloque international avec l'OCDE sur la gestion des risques.

L'Ordre a produit un document de référence sur la conception et l'installation de systèmes de gicleurs automatiques pour remédier à un problème systémique constaté dans le cadre de la lutte contre la pratique illégale.

Le projet de modernisation du site Internet de l'Ordre va bon train.

Les instances et le Secrétariat ont démarré l'élaboration du plan de communication de l'Ordre.

Au cours d'un événement inédit sur le campus de l'Université Concordia, à l'intention des étudiants et des membres de la Faculté de génie et d'informatique, sept ingénieurs chevronnés parlent aux étudiants des valeurs fondamentales de l'ingénieur et de leur application concrète.

En matière de relations de travail, les négociations de la première convention collective ont commencé entre le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 (SEPB) CTC-FTQ et l'Ordre.

Le bail des locaux au 2020 University arrive à terme : les instances ont pris la décision de déménager les bureaux du Secrétariat dans un autre immeuble du centre-ville de Montréal.

L'équipe de gestion de l'Ordre accueille quatre nouveaux membres dont M. Denis Leblanc, ing., secrétaire et directeur général, M^{mes} Michèle C. Dumais, CA, Lise Théberge et M. Daniel Boismenu.

LE COMITÉ DE GESTION AU GRAND COMPLET



De gauche à droite :

Claude Lizotte, ing.,
directeur des Affaires
professionnelles;

Daniel Boismenu,
directeur des Communications
et des Affaires publiques;

Louis Tremblay, ing.,
syndic;

Denis Leblanc, ing.,
secrétaire et
directeur général;

Lise Théberge,
adjoind au secrétaire
et directeur général;

Michèle C. Dumais, CA,
directrice de l'Administration-
Finances.

Rapport du secrétaire et directeur général

ACTIVITÉS DU BUREAU

Le Bureau a tenu 13 séances entre le 9 mai 2003 et le 19 mars 2004. À chacune de ses séances, le Bureau reçoit le rapport des activités du président, des vice-présidents, du secrétaire et directeur général, ainsi que celui du Bureau du syndic. Les procès-verbaux du Comité administratif adoptés et les comptes rendus du Conseil des Régionales sont également transmis à l'instance décisionnelle. Le Bureau reçoit aussi les rapports d'étape de ses comités ainsi que des rapports des représentants de l'Ordre au Conseil canadien des ingénieurs (CCI).

Les principales décisions du Bureau sont résumées et présentées chronologiquement selon leur adoption.

Le Bureau a résolu de :

- ADOPTER le Règlement modifiant le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle des ingénieurs du Québec, ce qui augmente à 12 le nombre de ses membres (BU-2003-262).
- DÉSIGNER un syndic *ad hoc* en vertu de l'article 121 du Code des professions (BU-2003-265).
- MODIFIER la composition du Comité des examinateurs (BU-2003-266).
- ADOPTER les prévisions budgétaires 2003-2004 telles que présentées par le Comité des finances (BU-2003-270).
- DÉCIDER que le Comité des finances relève dorénavant de l'instance décisionnelle de l'Ordre et qu'il lui présentera directement l'approbation des états financiers et des prévisions budgétaires ; le Bureau a également décidé que les fonctions de trésorier de l'Ordre seront dorénavant de la responsabilité du vice-président aux Finances (BU-2003-273).
- FIXER le montant de la cotisation annuelle que devront payer les membres de l'Ordre pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2004 (BU-2003-274).
- DÉSIGNER l'un de ses membres au siège de représentant de l'Ordre au Conseil d'administration du CCI pour un mandat de deux ans se terminant en juin 2005 (BU-2003-277).
- DÉSIGNER deux de ses membres aux sièges de membres honoraires du Conseil de la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) pour un mandat de deux ans se terminant en juin 2005 (BU-2003-278).
- ADOPTER un Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (BU-2003-343).
- AUTORISER la publication dans la revue *PLAN* du projet de règlement sur l'exercice de la profession d'ingénieur en société (BU-2003-344).
- AUTORISER trois poursuites pénales en vertu de l'article 188 du Code des professions pour une infraction prévue à l'article 188.1 de ce code (BU-2003-350).
- ACCEPTER les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 (BU-2003-353).
- FORMER un comité composé du président, du secrétaire et directeur général, des représentants de l'Ordre au CCI et d'administrateurs afin de faire régulièrement le point sur les questions portées à l'attention du CCI, pour favoriser un meilleur arrimage entre le Bureau et ses délégués, améliorer la représentation des intérêts de l'Ordre et contribuer à une meilleure connaissance des préoccupations du CCI (BU-2003-358).
- POURVOIR à l'élection du président de l'Ordre et des autres membres du Comité administratif durant l'année 2003-2004 (BU-2003-367).
- AUTORISER l'un des vice-présidents à agir en qualité de vice-président en titre de l'Ordre en vertu de l'article 81 du Code des professions et des articles 7 et 19 du Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec (BU-2003-375).
- DÉSIGNER les personnes autorisées à signer les chèques et mandats émis par la corporation conformément à l'article 37 du Règlement sur les affaires du Bureau (BU-2003-376).
- AUTORISER le président, en collaboration avec les autres membres du Comité administratif, à désigner les administrateurs aux sièges de membres des comités et groupes de l'Ordre, et a désigné le représentant de l'Ordre auprès des organismes jugés appropriés (BU-2003-377).
- NOMMER cinq administrateurs dont le président de l'Ordre aux fonctions de membres du Comité de sélection du secrétaire et directeur général (BU-2003-383).
- TRANSMETTRE les informations pertinentes à l'Office des professions pour qu'il modifie le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent le droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels afin d'y inclure quatre programmes (BU-2003-481).
- NOMMER un ingénieur aux fonctions de secrétaire et directeur général de l'Ordre et de confier au président le mandat de compléter les formalités en vue de l'entrée en fonction, dans les meilleurs délais, de la personne désignée, étant entendu que les administrateurs dûment réunis devront être appelés à approuver la convention d'emploi convenue (BU-2003-483).
- PROCÉDER aux nominations d'inspecteurs et d'enquêteurs pour le Comité d'inspection professionnelle, ainsi qu'à la nomination ou au renouvellement des mandats de chacun des membres et du président de ce comité statutaire (BU-2003-486).
- DÉSIGNER à nouveau 14 membres de l'Ordre à titre de membres du Comité de discipline pour un mandat d'une durée de deux ans ; le Bureau a aussi désigné quatre autres ingénieurs aux fonctions de nouveaux membres du Comité de discipline également pour deux ans (BU-2003-487).

Rapport du secrétaire et directeur général

- DEMANDER au Comité administratif, en vue de mieux assurer la protection du public, de former un comité chargé de réviser en profondeur le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (BU-2003-490).
- ADOPTER un rapport financier pour la période terminée le 30 juin 2003 (BU-2003-491).
- ADOPTER le Menu corporatif des activités de l'Ordre durant l'année 2003-2004, comportant 14 projets liés aux orientations stratégiques de l'Ordre (BU-2003-492).
- REVOIR la structuration du Secrétariat de l'Ordre, et créer à nouveau la Direction des communications et des affaires publiques de même que la Direction de l'administration-finances, adoptant ainsi l'organigramme de la structure organisationnelle de l'Ordre (BU-2003-493).
- APPROUVER le projet de convention d'emploi en date du 18 septembre 2003 avec l'ingénieur retenu pour exercer les fonctions de secrétaire et directeur général de l'Ordre et d'autoriser le président à signer ces documents (BU-2003-556).
- TRANSMETTRE les informations pertinentes à l'Office des professions du Québec pour qu'il modifie le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels afin d'y inclure six programmes spécifiques (BU-2003-567).
- REVOIR et confirmer la composition du Comité de révision (BU-2003-571).
- NE PAS PORTER en appel à la Cour suprême du Canada le jugement rendu le 17 avril 2002 par la Cour du Québec dans le dossier de l'Ordre des ingénieurs du Québec contre Birdair inc. (BU-2003-573).
- DEMANDER au Comité des finances de présenter un projet de planification financière triennale selon une méthodologie convenue (BU-2003-579).
- ACCEPTER la recommandation du Comité des finances à l'effet de renouveler la police d'assurance collective des employés de l'Ordre (BU-2003-580).
- APPROUVER un processus de conception des systèmes de gicleurs automatiques et demander à la permanence d'optimiser la diffusion de ce processus (BU-2003-672).
- ACCORDER une enveloppe budgétaire destinée à articuler la réalisation du plan d'intégration des signatures numériques des ingénieurs au tableau des membres de l'Ordre; les impacts financiers de ce projet et le calendrier de réalisation doivent être indiqués (BU-2003-673).
- ACCORDER une enveloppe budgétaire destinée à la réalisation de toutes les étapes de l'étude diagnostique du système informatique du Secrétariat de l'Ordre (BU-2003-681).
- AUTORISER le secrétaire de l'Ordre à communiquer à tous les membres, par la revue *PLAN*, le projet de règlement sur l'exercice de la profession d'ingénieur en société afin d'obtenir les commentaires des membres avant adoption définitive (BU-2004-071).
- AUTORISER le secrétaire à communiquer à tous les membres, par la revue *PLAN*, le projet de modification au Code de déontologie des ingénieurs afin d'obtenir les commentaires des membres (BU-2004-072).
- RENOUELER le mandat des membres du Comité de surveillance des élections et d'en désigner le président (BU-2004-078).
- CONSERVER le statu quo quant au Programme annuel d'inspection professionnelle adopté pour l'année 2003-2004 aux fins de l'application du Programme annuel d'inspection professionnelle durant l'année 2004-2005, et cela, parce que les éléments de la planification stratégique et financière de l'Ordre n'ont pas été présentés au Bureau au cours de l'année financière 2003-2004 (BU-2004-080).
- CONFIER à trois de ses membres la tâche de revoir les critères de sélection des membres du Comité d'inspection professionnelle et du Comité de révision (BU-2004-081 et -082).
- ADOPTER les principes directeurs d'une stratégie de négociation relativement au dossier de la négociation de la première Convention collective du personnel de l'Ordre (BU-2004-088).
- CRÉER un fonds de stabilisation d'assurance responsabilité professionnelle des ingénieurs avec les sommes perçues durant les années 2003-2004 et 2004-2005 à même la contribution payée par chaque membre pour couvrir le coût du fonctionnement de ce régime (BU-2004-090).
- DEMANDER au Comité des finances de procéder à des appels d'offres pour choisir une société de vérificateurs pour l'année financière 2004-2005 (BU-2004-091).
- EXPRIMER ses choix quant à la nomination du nouveau directeur de l'Administration-Finances ainsi que du nouveau directeur des Communications et des Affaires publiques (BU-2004-093 et -097).
- OUVRIR l'admissibilité à la Section étudiante de l'Ordre à l'ensemble des titulaires d'un diplôme de premier cycle en génie poursuivant des études à temps plein à un programme de maîtrise ou de doctorat dans les écoles et facultés de génie du Québec, et ce, à compter de septembre 2004 (BU-2004-098).
- RATIFIER le mémoire préparé conjointement par le Comité des doyens d'ingénierie du Québec (CoDIQ) et l'Ordre des ingénieurs du Québec en vue de sa présentation à la Commission parlementaire de l'éducation, dans le cadre de la consultation générale sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités du Québec (BU-2004-099).
- RATIFIER un mémoire sur la médiation des conflits liés aux travaux de construction (BU-2004-100).

- DÉTERMINER les orientations stratégiques de l'Ordre pour les trois prochaines années. Les axes de priorité alors retenus sont, notamment l'augmentation de la visibilité de l'Ordre pour assurer la protection du public; la diffusion de l'information et les communications; la pratique professionnelle et le développement professionnel (BU-2004-145).
- LOCALISER le Siège social de l'Ordre dans un immeuble du centre-ville. Tout au cours de l'année, le Bureau a reçu des rapports d'étape du Comité de localisation du Siège social (BU-2004-149).
- DÉSIGNER l'un de ses membres et un autre ingénieur qui représenteront l'Ordre au CCI pour un mandat de deux ans (BU-2004-170).
- DÉSIGNER l'un de ses membres comme représentant de l'Ordre au Conseil de Gestion FÉRIQUE pour un mandat de deux ans (BU-2004-171).
- REVOIR les principales fonctions de l'ombudsman et les modalités d'exercice de cette fonction (BU-2004-173).
- ADOPTER un Programme annuel de surveillance générale de l'exercice de la profession 2004-2005 prévoyant 700 inspections pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005. Le Bureau a en outre pris connaissance des paramètres établis pour déterminer le nombre d'inspections professionnelles à réaliser annuellement (BU-2004-174).
- RECEVOIR avec satisfaction le rapport d'un comité mixte sur l'arrimage des Sections régionales de l'Ordre (BU-2004-182).

ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif (le Comité) a tenu 12 séances entre le 15 avril 2003 et le 18 mars 2004. Son mandat principal est de s'occuper de l'administration courante des affaires de l'Ordre; il exerce également tous les pouvoirs que lui délègue le Bureau. De plus, le Comité énonce un grand nombre de recommandations au Bureau et les décisions qui s'ensuivent sont consignées dans le rapport des activités du Bureau présenté ci-dessus. Les principales décisions propres au Comité sont regroupées et résumées selon les rubriques Coordination et Affaires professionnelles.

COORDINATION

À chacune de ses séances, le Comité reçoit les rapports du président et des vice-présidents de l'Ordre.

Le Comité a résolu de :

- PRÉCISER des procédures en ce qui a trait à l'enregistrement des votes au Bureau de l'Ordre.
- CONFIER au président de l'Ordre le mandat de gérer dans le meilleur intérêt de l'Ordre la question du nombre de membres honoraires recommandés par le Bureau de l'Ordre au Conseil d'administration de SERVIQ. À cet égard, le Comité a aussi demandé au président de l'Ordre de déterminer le moment le plus approprié pour déposer la signification d'une requête introductive d'instance en nullité à instaurer par l'Ordre contre SERVIQ.
- DEMANDER au CCI de voir à ce que le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) renforce certaines de ses exigences concernant les programmes méritant l'agrément et les cours portant sur les sciences du génie et la conception en ingénierie.
- NOMMER un ingénieur comme représentant de l'Ordre au sein du Cercle des conseillers, comité chargé de guider et d'encadrer le Programme d'accès des autochtones à l'ingénierie mis en œuvre par l'Université Concordia.
- DÉSIGNER les membres du Comité mixte d'arrimage des Régionales formé de membres du Conseil des Régionales et d'administrateurs, dont le président de l'Ordre.
- DEMANDER à un fiscaliste d'analyser les aspects comptables et fiscaux qui découlent des statuts juridiques possibles des Sections régionales.
- ADOPTER le projet de création du prix « Défi régional » afin d'instaurer un mode de reconnaissance de l'apport des Sections régionales dans leur collectivité en valorisant les efforts qu'elles démontrent dans la réalisation de projets ou d'activités intégrant différents aspects du mandat que leur confie l'Ordre, dans l'accomplissement de sa mission, et ainsi susciter l'exemplarité.
- DÉTERMINER la composition du Comité de négociation patronale de même que la représentation de la partie patronale à la table des négociations liées à la syndicalisation du personnel de l'Ordre. Le Comité a choisi de faire appel à une société en nom collectif d'avocats pour agir à titre de porte-parole pour l'employeur. Le mandat de la Société consiste à préparer la négociation d'une première convention collective avec le Syndicat des employés professionnels et de bureau – Section locale 57 de la FTQ, et à procéder à la négociation.
- DÉSIGNER un administrateur pour représenter l'Ordre au Conseil d'administration du Programme d'ingénierie simultanée présenté aux jeunes du secondaire (ISPAJES).
- DÉTERMINER la forme et le contenu des Journées de l'ingénieur(e) 2004. Le Comité a décidé de tenir des activités de formation au cours de ces journées selon les thèmes suivants : la communication interpersonnelle et l'intégration de la gestion des risques dans la conception et la gestion des projets.
- DÉTERMINER la date du Colloque des dirigeants et cadres et a demandé que soit préparé un projet complet d'activités. Le Comité mixte d'arrimage des Régionales a contribué à la préparation de la documentation

Rapport du secrétaire et directeur général

- qui a servi de base aux discussions portant cette année sur le statut juridique des Régionales, leurs rôles et les modalités de leur financement.
- ACCEPTER le plan de travail du Comité d'orientation des affaires publiques portant sur les changements climatiques et les gaz à effet de serre.
 - SUGGÉRER des ingénieurs émérites pour le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) 2003 et pour le Prix du CIQ 2004.
 - DÉSIGNER un ingénieur aux fonctions de représentant de l'Ordre au Conseil de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ).
 - CHOISIR l'un des membres émérites de l'Ordre à titre de lauréat du Prix du président au bénévolat 2003.
 - PRÉSENTER des candidatures d'ingénieurs pour l'édition 2004 des Prix des ingénieurs du Canada décernés par le CCI.
 - PRÉSENTER, à l'invitation du CIQ, la candidature de l'un des membres émérites de l'Ordre à la vice-présidence de l'Office des professions du Québec.
 - FORMER un groupe *ad hoc* chargé de faire une analyse complète des cotisations versées à l'Ordre et de celles demandées par d'autres ordres professionnels québécois et par les associations d'ingénieurs d'autres provinces.
 - CONSTITUER un groupe de technologie de l'information formé de membres du Bureau pour réaliser, avec la permanence, un diagnostic sur le système informatique de l'Ordre.
 - ÉTABLIR le mandat du Groupe sur le Plan de communications de l'Ordre, à savoir participer à la réflexion et à faire des recommandations aux instances, dans le cadre de l'élaboration du Plan global de communications.
 - ÉNONCER des recommandations spécifiques sur un projet de révision du Règlement sur les élections, et sur un projet de révision du Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre.
 - RECEVOIR un mémoire intitulé « Une solution aux conflits liés aux travaux de construction » et d'autoriser le président à signer la version finale de ce mémoire rédigé conjointement avec l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ).
 - ADOPTER un mémoire réalisé conjointement par le Comité des doyens d'ingénierie du Québec (CoDIQ) et l'Ordre des ingénieurs du Québec en vue de sa présentation à la Commission parlementaire de l'éducation, dans le cadre de la consultation générale sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités du Québec.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Le Comité procède, à chacune de ses séances, à l'approbation de la mise à jour du tableau des membres, aux reconnaissances et demandes d'équivalence de diplôme et de formation, à la délivrance de permis et de permis temporaires, le tout conformément au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs et à la Charte de la langue française.

Le Comité reçoit en audition les ingénieurs qui, en vertu du Code des professions et du Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs, ont choisi de faire valoir leur droit de se faire entendre avant que leur soit imposé un stage ou que soit limité leur droit d'exercice.

Le Comité a rencontré le président du Comité d'inspection professionnelle dans le but de parfaire leur compréhension mutuelle de la vision et des procédures qui prévalent à ce comité statutaire.

Par ailleurs, le Comité a résolu de :

- LEVER les limitations du droit d'exercice aux ingénieurs qui ont satisfait aux exigences imposées.
- AUTORISER les poursuites pénales en vertu du Code des professions et de la Loi sur les ingénieurs.
- PROCÉDER à la formation de conseils d'arbitrage.
- DÉSIGNER trois ingénieurs à titre d'arbitres, en vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs.
- DONNER SUITE à une recommandation du Comité de discipline pour ainsi obliger un membre de l'Ordre à compléter avec succès des cours de perfectionnement et de limiter son droit d'exercice, jusqu'à ce que ce membre ait satisfait à cette obligation.
- AUTORISER le Secrétariat de l'Ordre à prendre les mesures jugées appropriées pour assurer la réussite du projet de signature numérique des ingénieurs.
- AJOUTER au calendrier des séances statutaires de l'examen professionnel une séance à Gatineau et à Trois-Rivières.
- ACCEPTER de nouvelles grilles de rémunération des inspecteurs en surveillance de la pratique illégale et en pratique privée.
- RADIER du tableau des membres, en vertu du Code des professions, les personnes qui n'ont pas fourni une garantie contre leur responsabilité professionnelle ou qui n'ont pas versé la somme fixée conformément au Code des professions.
- ACCEPTER de participer de nouveau au projet instauré dans le but de diminuer les frais de demandes d'admission ainsi que les frais d'examens pour les candidats encadrés par le Comité sectoriel d'adaptation de la main-d'œuvre – Personnes immigrantes (CAMO-PI).

- DEVANCER au 1^{er} février la date d'envoi des documents nécessaires à l'inscription annuelle au tableau pour l'année 2004-2005 et accepter qu'on suggère aux membres de faire parvenir à l'Ordre leur cotisation ainsi que les documents d'inscription annuelle le 15 mars 2004, afin de faciliter le traitement des inscriptions pour le 31 mars.
- ACCEPTER une offre de service d'une institution universitaire afin d'amorcer un programme de formation sur le professionnalisme des membres inscrit dans le Plan triennal d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale, volet formation.
- DONNER son aval à la formation d'un groupe de travail sur l'éthique et le professionnalisme dans la formation des étudiants. Deux ingénieurs, désignés à titre de représentants de l'Ordre, feront partie de ce groupe qui comprendra aussi des représentants des universités et de la Coalition des facultés d'ingénierie du Québec (CoFIQ).
- ACCEPTER la convention de gestion et d'administration du Programme de responsabilité professionnelle secondaire et de gestion des risques négociée par le CCI pour toutes les associations provinciales ou territoriales canadiennes.
- DÉSIGNER les membres du groupe de travail qui contribuera à la planification de l'implantation de ce projet; ce groupe est formé d'un administrateur, d'un membre du Conseil des Régionales, d'un cadre de l'Ordre et d'un représentant de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ).
- FIXER le montant de la contribution totale que devra payer un membre de l'Ordre pour couvrir les frais du fonctionnement du régime collectif d'assurance responsabilité civile professionnelle des ingénieurs pour l'année financière 2004-2005.
- ACCEPTER que le mandat du Comité de révision du Règlement sur les assurances soit prolongé jusqu'en mars 2005 et autoriser une enveloppe budgétaire aux fins des expertises requises par les travaux de ce comité.
- RECOMMANDER au CCI de désigner un membre de l'Ordre pour représenter le Québec au Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) pour un mandat de trois ans.
- DEMANDER au Secrétariat de l'Ordre d'évaluer la performance du Programme de surveillance de la pratique illégale 2001-2004 en fonction des objectifs initiaux, et de faire valoir les bénéfices obtenus par ce programme.
- DÉSIGNER un ingénieur membre du Comité des examinateurs de l'Ordre à titre de représentant pour la révision de l'entente de reconnaissance avec la Commission des titres d'ingénieur (CTI) de France qui doit être renouvelée en juin 2004, étant entendu que cette entente de reconnaissance mutuelle est conclue entre la CTI et le CCI.

NOMBRE DE DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF APPROUVANT OU REJETANT LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Comité d'inspection professionnelle a présenté au Comité administratif 38 recommandations concernant 10 ingénieurs et elles ont toutes été approuvées.

CONTENTIEUX

Le Contentieux, qui relève de la Direction générale, effectue la rédaction législative des règlements de l'Ordre et en assure le suivi auprès de l'Office des professions du Québec. Il rédige des avis juridiques sur toute matière ayant une incidence sur l'Ordre et la profession ainsi que des textes visant à informer les membres. Il assure aussi le suivi de certaines décisions du Comité administratif (art. 45, 55 et 55.1 du Code des professions), voit au respect du Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et traite les dossiers de membres ayant été déclarés coupables d'une infraction criminelle.

Le Contentieux est appelé à représenter l'Ordre devant les tribunaux. Il entreprend, entre autres, les poursuites pénales lorsqu'il s'agit de pratique illégale (exercice illégal, usurpation du titre d'ingénieur ou autre infraction à la Loi sur les ingénieurs) et s'assure de la récupération des amendes pénales. Il entreprend les procédures judiciaires afin de recouvrer les amendes disciplinaires. Il reçoit toutes procédures judiciaires ou citations à comparaître adressées à l'Ordre et s'assure de leur traitement. Il s'occupe aussi de toutes les demandes concernant les renseignements personnels.

Ce service regroupe la documentation juridique (règlements, avis juridiques, jurisprudence et doctrine) afin d'assurer un soutien juridique à toutes les directions de l'Ordre. Il met à jour le document intitulé « Lois et règlements » contenant la législation professionnelle et voit à sa distribution.

Il assume le secrétariat du Comité de discipline, traite les demandes de conciliation et d'arbitrage de comptes d'ingénieurs ainsi que les demandes de conciliation par le président de l'Ordre. Enfin, il agit comme secrétaire du Comité de révision.

Personnel du Secrétariat

en date du 31 mars 2004

DIRECTION GÉNÉRALE

Denis Leblanc, ing. Secrétaire et directeur général

COORDINATION ET CONTENTIEUX

Lise Théberge Adjointe au secrétaire et directeur général

Diane Le Tarte Secrétaire exécutive
Lynn Laflamme Secrétaire
M^e Manon Bonnier⁴ Conseillère juridique
Josée Le Tarte⁵ Technicienne juridique
Sylvie Frédette Secrétaire
Cathy Giguère² Secrétaire juridique
Sophie Martin² Secrétaire juridique

BUREAU DU SYNDIC

Louis Tremblay, ing. Syndic
Rémi Alaurant, ing. Syndic adjoint
Alexandre Khayat, ing. Syndic adjoint
Ginette Latulippe, ing. Syndic adjoint
Jean-Pierre Raymond, ing. Syndic adjoint
M^e Melodie Sullivan Conseillère juridique
Carole Delcorde Secrétaire de direction
Christine Daffe Secrétaire
Jean-Guy Couture, ing.¹ Syndic correspondant
Pierre Sauvé, ing.¹ Syndic correspondant
Jean Vallée, ing.¹ Syndic correspondant

DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Claude Lizotte, ing. Directeur
Elyse-Ann Demers Secrétaire de direction
Édith Girard, ing.¹ Agente de projets et agente d'information à l'assurance responsabilité professionnelle

ADMISSION

Nicole Lévis⁴ Conseillère à l'admission
Louise Chéritit Adjointe à l'admission
Martine Mercader Adjointe à l'admission
Josée St-Germain Préposée aux examens d'admission
Élyse Cusson Préposée à l'admission
Francine Lapointe Préposée à l'admission

SOUTIEN AUX NOUVEAUX MEMBRES

Jean-Pierre Chalifoux, ing. Conseiller aux nouveaux membres
Sylvie Laurendeau Préposée à l'expérience en génie
Karine Desjardins Préposée à l'examen professionnel
Nadine Léonard Préposée au parrainage

INSCRIPTION

Pierrette Bourget Coordinatrice de l'inscription
Sylvie Trépanier Adjointe à l'inscription
Lucie Péloquin Préposée au tableau des membres
Ginette Éthier Préposée à l'inscription
Isabelle Gatien Préposée à l'inscription

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Gabriel Richard, ing. Conseiller principal
Yvon C. Dupuis, ing.¹ Conseiller en prévention de la pratique illégale

Robert Dufresne, ing.¹ Conseiller en prévention de la pratique illégale

Michel Blanchard Enquêteur
Gilles Dupuis¹ Enquêteur
Jacques Guilbault, ing.¹ Conseiller en prévention de la pratique illégale

Jean Dumouchel Adjoint administratif
Gisèle Forand Secrétaire

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Georges-Étienne Ménard, ing.⁶ Inspecteur-enquêteur principal
Stephen A. Rowland, ing.¹ Inspecteur-enquêteur
André Champagne, ing.¹ Inspecteur-enquêteur
Gérald Lamoureux¹ Conseiller à l'inspection professionnelle
Céline Boulay Secrétaire
Ermithe Nazaire Secrétaire

Inspecteurs contractuels

Nhan Pham An, ing.³ Benny Poirier, ing.
Marcel Fortin, ing.³ Claude Poirier, ing.³
Jean-Guy Moffatt, ing.³ Jules Roireau, ing.
Raymond Moisan, ing.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Robert Loiselle Conseiller en développement professionnel
Daniel Jolin Agent de formation
Louise Poissant Secrétaire

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES

Daniel Boismenu Directeur
Françoise L'Heureux Secrétaire de direction

COMMUNICATIONS INSTITUTIONNELLES ET CHOIX DE SOCIÉTÉ

Danielle Frank, ARP Conseiller en communications
Jean-Pierre Trudeau, ing. Conseiller – Recherche et choix de société

PROMOTION DE LA PROFESSION ET PROJETS SPÉCIAUX

Malika Daoud Agente de projets
Annie Danten¹ Adjointe aux communications

ÉDITIONS

Geneviève Terreaux Coordinatrice des éditions
Michel Dubé¹ Infographiste

ACCUEIL ET RÉCEPTION

Delcina LeBlanc Réceptionniste
Lise Pilotte Secrétaire-réceptionniste

CENTRE DE DOCUMENTATION

Dovi Nyaku¹ Documentaliste

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION-FINANCES

Michèle C. Dumais, CA Directrice
Francine Beauchamp Adjointe à la Trésorerie et aux Ressources humaines

TRÉSORERIE

Poste à combler
Sylvie Leroux, CGA Contrôleur
Liliana Constantinescu Comptable et contrôleur par intérim
Mélissa Daviault-Léveillé Technicienne comptable
Sylvie Chastellas² Technicienne comptable

INFORMATIQUE

Pierre Couture Analyste-programmeur
Serge Sonier Analyste-programmeur
Juan Herrera Agent de développement bureautique
Gilles Martineau Agent de développement bureautique
Étienne Charpentier¹ Agent de développement bureautique

SERVICES ADMINISTRATIFS

Marie-Angèle Gagnon, Adm.A. Conseillère à l'administration

SERVICES AUXILIAIRES

Guy Dumont Coordinateur aux services auxiliaires
Alain Bérubé Préposé aux services auxiliaires
Martin Bissonnette Préposé aux services auxiliaires
Michel Fugère Pressier
Cinthia Bérubé² Commis aux services auxiliaires

1. Contractuel.

2. Surnuméraire.

3. Également enquêteur.

4. Également secrétaire du Comité de révision.

5. Également secrétaire du Comité de discipline.

6. Également secrétaire du Comité d'inspection professionnelle.

Sections régionales

CONSEIL DES RÉGIONALES

Mandat

Le rôle du Conseil des Régionales est de s'assurer que les Sections régionales contribuent autant qu'elles le peuvent et de la manière la plus adéquate à la mission de l'Ordre. Il doit également voir à ce que les activités des Sections régionales s'harmonisent avec l'action des instances de l'Ordre et se développent complémentaires à celles-ci.

Le Conseil doit être un lien d'échange sur l'expérience des Sections régionales, sur leur développement et sur leurs relations avec les instances.

Le Conseil doit aussi être une tribune qui permet aux Sections régionales de faire connaître leurs points de vue en toute autre matière, selon les mandats jugés appropriés par le Bureau et le Comité administratif.

De façon plus particulière, la responsabilité du Conseil des Régionales est de voir à l'adaptation et à l'évolution du rôle et des responsabilités des Sections régionales.

Composition

Président :

Gaétan Lefebvre, ing.

Membres :

Abitibi-Témiscamingue	Réal Duquette, ing.
Bas-St-Laurent-Gaspésie	Pierre-Claude Gagnon, ing.
Cantons-de-l'Est	Étienne Couture, ing.
Drummond	Rock Pinard, ing.
Lanaudière	Sandra Gwozdz, ing.
Laval-Laurentides	Dominique Verreault, ing.
Manicouagan	Karine Benazera, ing.
Mauricie	France Vallée, ing.
Mingan	Alain Gauvin, ing.
Outaouais	Martin Lelièvre, ing.
Plein-Sud	Louis-Jacques Fortier, ing.
Québec et Chaudière-Appalaches	Laurier Gauthier, ing.
Richelieu	Yves Lavoie, ing.
Saguenay-Lac-St-Jean	Nathalie Dufour, ing.
RIM	Sid Zerbo, ing.
Secrétaire :	Michel Dagenais, ing. ¹
	Denis Leblanc, ing. ²
Personne-ressource :	Lise Théberge

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

Le Conseil des Régionales (COR) a tenu cinq séances durant l'année, et ses membres ont participé au Colloque des dirigeants et cadres en octobre 2003. Une grande part de ses activités a porté sur l'arrimage des Sections régionales à l'Ordre. Le COR a notamment produit un rapport exprimant le niveau et la valeur ajoutée des activités des quinze Sections régionales. Au terme des discussions sur leur arrimage à l'Ordre, il est entendu que les Sections régionales sont partie intégrante de l'Ordre, qu'elles contribuent à la réalisation de sa mission par leurs activités qui constituent un canal privilégié de communication entre l'Ordre et ses membres.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SECTIONS RÉGIONALES

Le mandat des Sections régionales consiste à assurer la présence de l'Ordre dans la collectivité régionale et à promouvoir de façon prioritaire les fonctions obligatoires de l'Ordre, notamment de connaissance et de pratique de la déontologie; de parrainage; de formation continue; d'activités techniques et professionnelles dans le domaine de l'ingénierie.

Afin de rendre justice à l'apport des Sections régionales aux objectifs de l'Ordre, le rapport annuel présente, pour la première fois cette année, une synthèse des activités des Sections régionales. Un compte rendu plus détaillé est prévu dans la prochaine édition.

Les responsables régionaux ont transmis des informations aux membres de leur Section, tout au cours de l'année, par des envois postaux et le *PLAN* régional. Elles ont en outre organisé un grand nombre d'activités ici regroupées selon les principaux axes de leur mission.

Activités liées à la connaissance et à la pratique de la déontologie :

Abitibi-Témiscamingue; Drummond; Lanaudière; Laval-Laurentides; Manicouagan; Mauricie; Mingan; Outaouais; Plein-Sud; Richelieu; Saguenay-Lac-Saint-Jean; Régionale des ingénieurs de Montréal.

Activités de contribution à la promotion de la formation et de la formation continue auprès des membres :

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie; Cantons-de-l'Est; Drummond; Mauricie; Outaouais; Plein-Sud; Québec et Chaudière-Appalaches; Richelieu; Saguenay-Lac-Saint-Jean; Régionale des ingénieurs de Montréal.

Activités à caractère de réseautage technique et professionnel, telles que des visites industrielles, des soirées-conférences, des partenariats régionaux :

Abitibi-Témiscamingue; Bas-Saint-Laurent-Gaspésie; Cantons-de-l'Est; Drummond; Lanaudière; Manicouagan; Mauricie; Mingan; Outaouais; Plein-Sud; Québec et Chaudière-Appalaches; Richelieu; Régionale des ingénieurs de Montréal.

Activités de recrutement de nouveaux membres et contribution à la réalisation du Programme de parrainage :

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie; Mauricie; Outaouais; Plein-Sud; Québec et Chaudière-Appalaches.

Activités de contribution à la promotion de la profession d'ingénieur et de la science en général, notamment par des présentations dans les écoles, l'organisation d'événements tels que des « Journées-Carrière », des concours « Défi génie inventif », des galas Méritas :

Abitibi-Témiscamingue; Bas-Saint-Laurent-Gaspésie; Drummond; Lanaudière; Mauricie; Mingan; Outaouais; Plein-Sud; Québec et Chaudière-Appalaches; Richelieu; Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Comités et groupes de travail

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Bureau.

COMITÉS STATUTAIRES

COMITÉ DE DISCIPLINE

Mandat

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

Composition

Président(e) :	M ^e Paule Gauthier ¹ M ^e Jean-Guy Gilbert ²
Présidents suppléants :	M ^e Guy Godreau ³ M ^e Jean Pâquet
Membres :	Denis Arsenault, ing. ⁴ Réal Beaudet, ing. ⁴ Ghislain Bégin, ing. Normand Bell, ing. Jean Boisvert, ing. Jean-Marie Desgagné, ing. Guy Drouin, ing. ⁵ Gilles Dussault, ing. Simon Gagné, ing. ⁴ Miville Gagnon, ing. Daniel Jetté, ing. ⁵ Gilles Larocque, ing. Adrien Leroux, ing. Claude Lessard, ing. Pierrette Marchand, ing. François Perreault, ing. Françoise Poliquin, ing. Richard J. Shuttleworth, ing. ⁵ Gérard Trépanier, ing. Ferdinand Villemaire, ing. ⁴ Josée Le Tarte
Secrétaire :	
Secrétaires suppléantes :	Elyse-Ann Demers ⁶ Josée St-Germain ⁶ Cathy Giguère ⁷

1. Fin de mandat à titre de présidente le 3 décembre 2003.
2. Nomination à titre de président le 3 décembre 2003.
3. Fin de mandat à titre de président suppléant le 3 décembre 2003.
4. Nomination à titre de membre le 5 septembre 2003.
5. Fin de mandat à titre de membre le 5 septembre 2003.
6. Fin de mandat à titre de secrétaire suppléante le 12 décembre 2003.
7. Nomination à titre de secrétaire suppléante le 12 décembre 2003.

COMITÉ DE RÉVISION

Mandat

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic, ou d'un syndic adjoint, de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

Composition

Président :	Yvan Asselin, ing.
Membres :	Alain Caissy, ing. André Desjardins, ing. ¹ Robert Dufresne, ing. ² Richard Leduc Michel Letellier, ing. Lucille Milette-Bellemare Kenneth W. Neale, ing.

Secrétaire et
personne-ressource : M^e Manon Bonnier

1. Nomination à titre de membre le 22 septembre 2003.
2. Fin de mandat à titre de membre le 22 septembre 2003.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Mandat

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire enquête sur les qualifications de tout ingénieur soupçonné d'incompétence. Le Comité est secondé dans ses fonctions par des inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des enquêteurs à l'inspection professionnelle, par des experts ainsi que par la Direction des affaires professionnelles.

Composition

Président :	Laurier Nichols, ing.
Membres :	Suzelle Barrington, ing. ¹ Nadim Abou Chacra, ing. Pierre Paul Dumoulin, ing. ¹ Paul Grisé, ing. Pierre Jean, ing. Madiha M. Kotb, ing. Luc Laliberté, ing. Daniel Laprise, ing. Gilles Rivard, ing. ¹

Membre et
secrétaire : Georges-Étienne Ménard, ing.²

Secrétaires
suppléants : André Champagne, ing.³
Gérald Lamoureux, ing.⁴
Stephen A. Rowland, ing.⁵

Agent de liaison : **M^e Jean-Marie Mathieu, ing.**

1. Nomination à titre de membre le 31 octobre 2003.
2. Également inspecteur et enquêteur principal.
3. Nomination à titre de secrétaire suppléant le 12 décembre 2003 ; est également inspecteur et enquêteur.
4. Également inspecteur.
5. Également inspecteur et enquêteur.

COMITÉS PERMANENTS

COMITÉ DE LIAISON CODIQ-OIQ-CoFIQ

Mandat

Favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement du génie au Québec et les représentants des étudiants en génie en ce qui a trait aux sujets d'intérêt commun concernant la formation des étudiants en ingénierie et la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les tendances lourdes concernant la profession et la formation ainsi que les besoins de formation des ingénieurs.

Composition

Coprésidents : **Gaétan Lefebvre, ing.**
Richard J. Marceau, ing.,
Université de Sherbrooke

Membres : Georges Abdulnour, ing., UQTR
Yves Beauchamp, ing., ÉTS
Gilles Bouchard, ing., UQAC
Mohamed Nabil Esmail, ing.,
Université Concordia
François Godard, ing., UQAT
John E. Gruzleski, ing.,
Université McGill
André Jacques, UQAR
Ahmed Lakhsasi, ing., UQO
Robert L. Papineau, ing.,
École Polytechnique
Jean Sérodes, ing.,
Université Laval
Mathieu Leblanc, CoFIQ
Louise Quesnel, ing.

Substitut de

Gaétan Lefebvre : **M^e Jean-Marie Mathieu, ing.**

Secrétaire : Michel Dagenais, ing.¹
Denis Leblanc, ing.²

Personne-ressource : Jean-Pierre Chalifoux, ing.

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

Mandat

- Conseiller le secrétaire de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions;
- Répondre aux interrogations qui lui sont adressées en regard du processus électoral;
- Recevoir les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement du processus électoral;
- Faire des recommandations au Bureau, le cas échéant;
- Recevoir les requêtes de tout candidat qui est en désaccord avec une décision du secrétaire de l'Ordre, et se prononcer sur les questions qui lui sont soumises dans les meilleurs délais;
- Recevoir les requêtes de l'administration électorale lorsque cette dernière a connaissance d'un manquement ou d'un comportement contraire au Règlement sur les élections.

Composition

Président : Pierre Desjardins, ing.

Membres : Yvan Asselin, ing.

M^e Gabriel Michaud

Secrétaire : Michel Dagenais, ing.¹

Denis Leblanc, ing.²

Personne-ressource : Lise Théberge

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Mandat

Constitué par résolution du Bureau en date du 26 mars 2002, le Comité des examinateurs est chargé d'étudier les demandes d'admission des candidats dont le diplôme n'est pas reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis d'ingénieur. Il est composé d'au moins huit membres. Chaque établissement d'enseignement du Québec dont les diplômes sont reconnus par le gouvernement peut y nommer un représentant, à l'exception de l'Université du Québec qui dispose de deux membres, l'un désigné par l'École de technologie supérieure, l'autre représentant l'ensemble des autres constituantes. Les autres membres du Comité sont nommés par le Comité administratif, à qui le Bureau a délégué ce pouvoir, de même que celui de désigner le président.

Composition

Président : Luc Lefebvre, ing.

Membres : Michel Bilodeau, ing.

Terrill Fancott, ing.

Pierre Frattolillo, ing.

Ferhat Khendek, ing.¹

Leslie Landsberger, ing.²

Denis Laurendeau, ing.

Van Ngan Lê, ing.

Pierre Lemieux, ing.

Roger Martin, ing.

Vassily Verganelakis, ing.

Secrétaire : Nicole Lévis

Personnes-ressources : Louise Chétrit

Martine Mercader

1. En fonction depuis le 16 janvier 2004.

2. En fonction jusqu'au 16 janvier 2004.

Comités et groupes de travail

COMITÉ DES FINANCES

Mandat

- Vérifier les dépenses et faire rapport au Comité administratif ou au Bureau sur la position financière de l'Ordre en fonction des budgets autorisés;
- Notifier toute dépense non prévue au budget;
- Vérifier les demandes de subsides des Sections régionales;
- Ratifier les placements à court, moyen et long termes de l'Ordre;
- Collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel;
- Étudier les projets à incidence monétaire que lui confient les instances.

Composition

Président : **Christian F. Arsenault, ing.**
Membres : **Madeleine Baril**
Micheline Crevier, ing.
Paul Daoust, ing.
Christian Richard, ing.
Georges Roy, pharm.
Secrétaire : Michel Dagenais, ing.¹
Denis Leblanc, ing.²
Personne-ressource : Michèle C. Dumais, CA

- En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.
- En fonction depuis le 10 novembre 2003.

COMITÉS POLITIQUES AD HOC

COMITÉ D'ARRIMAGE DES SECTIONS RÉGIONALES

Mandat

Préparer un rapport sur l'arrimage des Sections régionales aux instances décisionnelles de l'Ordre.

Composition

Président : **Gaétan Lefebvre, ing.**
Membres : **André C. Beaulieu, ing.**
François P. Granger, ing.
Yves Lavoie, ing. (Richelieu)
Martin Lelièvre, ing.
(Outaouais)
Florent Meloche, ing.
France Vallée, ing. (Mauricie)
Sid Zerbo, ing. (Régionale des ingénieurs de Montréal)
Secrétaire : Lise Théberge
Personne-ressource : Michel Dagenais, ing.¹
Denis Leblanc, ing.²

- En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.
- En fonction depuis le 10 novembre 2003.

COMITÉ D'ÉVALUATION DU SECRÉTAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mandat

- Définir une grille d'évaluation du titulaire du poste de secrétaire et directeur général;
- Définir le processus d'évaluation et en assurer la réalisation, en vue de faire rapport au Bureau.

Composition

Président : **Gaétan Lefebvre, ing.**
Membres : **Christian F. Arsenault, ing.**
Madeleine Baril
Louis Fortin, ing.
Gaétan Samson, ing.
Secrétaire : Lise Théberge

COMITÉ DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Mandat

Conseiller l'Ordre sur ses politiques, ses orientations et ses principales interventions en matière de formation.

Composition

Présidente : **Louise Quesnel, ing.**
Membres : Louis Cloutier, ing.
Denis Giroux
Fassi Kafyeke, ing.
Gérard Lachiver, ing.
Bernard Morneau, ing.
Jean-Pierre Pruneau, ing.
Secrétaire : Robert Loïselle

COMITÉ DE LOCALISATION DU SIÈGE SOCIAL Mandat

Analyser les options d'achat, de location ou de construction des locaux du Siège social de l'Ordre des ingénieurs du Québec afin de présenter une proposition jugée adéquate aux instances décisionnelles.

Composition

Président : **Christian F. Arsenaault, ing.**

Membres : **Guy Arbour, ing.**
André Collin, ing.
Louis Fortin, ing.
Gaétan Lefebvre, ing.
Christian Richard, ing.

Secrétaire : Michel Dagenais, ing.¹
Denis Leblanc, ing.²

Personne-ressource : Diane Le Tarte

Conseillers : Staubach
Noël Auclair Designers

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

COMITÉ DE PLANIFICATION DE LA SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE Mandat

Établir le Programme et le Plan d'action triennal 2004 - 2007 de la surveillance de la pratique illégale qui orientent le développement de la surveillance de la pratique illégale et identifient les cibles prioritaires d'intervention en la matière.

Composition

Président : **Paul Daoust, ing.**
Membres : **Henri-Paul Bourgeois, t.s.**
Micheline Crevier, ing.
M^e Jean-Marie Mathieu, ing.
Georges Roy, pharm.
Gaétan Tremblay, ing.

Secrétaire : Claude Lizotte, ing.

Personne-ressource : Gabriel Richard, ing.

COMITÉ DE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR L'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE Mandat

En vue de mieux assurer la protection du public, réviser en profondeur le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, notamment en ce qui concerne les points suivants : la garantie de protection minimale ; la couverture de cinq années ; les domaines non assurables ; le *moonlighting* ; les recommandations du Comité d'inspection professionnelle concernant ce règlement.

Composition

Président : **Gaétan Samson, ing.**
Membres : **Micheline Crevier, ing.**
M^e Jean-Marie Mathieu, ing.

Secrétaire : Claude Lizotte, ing.

Personnes-ressources : Pierrette Bourget
Édith Girard, ing.

COMITÉ DE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES AFFAIRES DU BUREAU Mandat

- Revoir le Règlement sur les affaires du Bureau en tenant compte de tous les documents officiels s'appliquant ;
- Prévoir un mécanisme pour préparer la relève au sein du Comité administratif et à la présidence ;
- Revoir le processus de gestion des huis clos et des inscriptions de dissidences aux procès-verbaux ;
- Revoir le rôle des vice-présidents en regard du suivi des comités, de la défense des propositions et de la présidence des assemblées ;
- Veiller à ce que le Bureau, lorsqu'il crée des comités (permanents, statutaires, *ad hoc*), inclue clairement leur mandat et précise leur composition, le budget disponible ainsi que le ou les responsables politiques ;
- Revoir les pouvoirs délégués au C.A. afin que son rôle soit d'orienter et de suivre les travaux des comités et d'assurer une veille des sujets.

Composition

Président : **François P. Granger, ing.**

Membres : **Micheline Crevier, ing.**
Claude Martineau, ing.

Secrétaire : Michel Dagenais, ing.¹
Denis Leblanc, ing.²

Personne-ressource : M^e Louise Laurendeau

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

COMITÉ DE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES ÉLECTIONS Mandat

- Assurer l'équité et la transparence dans le processus électoral ;
- Revoir le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Composition

Président : **Claude Martineau, ing.**

Membres : **Micheline Crevier, ing.**
M^e Richard Nichols, ing.

Secrétaire : Michel Dagenais, ing.¹
Denis Leblanc, ing.²

Personne-ressource : M^e Louise Laurendeau

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION Mandat

Orienter la partie patronale à la table des négociations de la première convention collective, dans le cadre des relations de travail avec le personnel syndiqué de l'Ordre.

Composition

Membres : **Gaétan Lefebvre, ing.**
Denis Leblanc, ing.
Michel Dagenais, ing.

Comités et groupes de travail

COMITÉ DE SÉLECTION DES FIRMES D'INGÉNIEURS

Mandat

Étudier le lien entre la méthode de sélection d'une firme d'ingénieurs sur la base de la soumission dont le prix est le plus bas et la protection du public, l'intérêt public, les risques assumés et la prestation des services rendus par les ingénieurs.

Composition

Président : **Gaétan Samson, ing.**
Membres : **André C. Beaulieu, ing.**
Jean-Pierre Brunet, ing.
Louis Fortin, ing.
Jean-Guy Giguère, ing.
Gaétan Tremblay, ing.
Secrétaire : Michel Dagenais, ing.¹
Denis Leblanc, ing.²
Personne-ressource : Jean-Pierre Trudeau, ing.

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

COMITÉ DE SÉLECTION DU SECRÉTAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mandat

Reprendre le processus de recrutement du secrétaire et directeur général, à l'étape de la sélection des candidats, à partir des éléments suivants :

- Retenir les services d'une ressource externe pour les entrevues;
- Procéder aux entrevues;
- Présenter au Bureau une liste de trois candidats, accompagnée de leur dossier et recommander l'un des trois candidats.

Composition

Président : **Gaétan Lefebvre, ing.**
Membres : **Madeleine Baril**
André C. Beaulieu, ing.
François P. Granger, ing.
Christian Richard, ing.

Secrétaire et
personne-ressource : Lise Théberge

COMITÉ DU FONDS DE DÉFENSE EN MATIÈRE DÉONTOLOGIQUE

Mandat

Faire des recommandations au Comité administratif sur toute demande d'aide au Fonds en vertu d'une décision du Bureau d'accorder son appui à tout ingénieur faisant l'objet de représailles de la part de son employeur, d'un client ou de toute autre partie concernée dans les cas de conflits entre ingénieur et employeur mettant en cause les obligations déontologiques des membres et, ainsi, la protection du public.

Composition

Président : **Claude Martineau, ing.**
Membres : Michel Dagenais, ing.¹
Denis Leblanc, ing.²
Georges Roy, pharm.
Gaétan Tremblay, ing.

Membre et
secrétaire : Claude Lizotte, ing.

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

COMITÉ D'ORIENTATION DES AFFAIRES PUBLIQUES

Mandat

Assurer une veille stratégique, orienter et planifier les interventions de l'Ordre de manière évolutive pour aider les instances à prendre des décisions éclairées en fonction d'objectifs généraux comprenant notamment l'intérêt public et les actions qui contribuent à faire de l'Ordre des ingénieurs du Québec le phare d'une profession reconnue et respectée de tous.

Composition

Président : Charles Terreault, ing.
Membres : Gérald André, ing.¹
Guy Arbour, ing.
Micheline Bétournay, ing.²
Bernard Boire, ing.³
Daniel Boismenu¹⁰
Michel Dagenais, ing.⁶
Danielle Frank, ARP⁸
Ottavio Galella, ing.¹
Guiseppe Indelicato, ing.⁴
Renaud Lapierre, ing.
Denis Leblanc, ing.⁷
Christian Roy, ing.
Jean-Pierre Sauriol, ing.⁵
Geneviève Terreault⁹
Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.
Personnes-ressources : Danielle Frank, ARP
Jean-Claude Michaud

1. En fonction depuis août 2003.

2. En fonction depuis septembre 2003.

3. En fonction depuis avril 2003.

4. En fonction jusqu'en juin 2003.

5. En fonction jusqu'en janvier 2004.

6. En fonction jusqu'au 10 novembre 2004.

7. En fonction depuis le 10 novembre 2004.

8. En fonction jusqu'en septembre 2003.

9. En fonction jusqu'en mars 2004.

10. En fonction depuis mars 2004.

COMITÉ FEMMES EN INGÉNIERIE

Mandat

- Suivre les conditions d'accueil et d'intégration des ingénieures dans la profession par le biais d'études et d'analyses;
- Favoriser l'intégration d'un plus grand nombre de femmes dans la profession d'ingénieur à tous les niveaux.

Composition

Présidente : Claire Deschênes, ing.
Membres : **Madeleine Baril**
Sylvie Barrette, ing. jr
Diane Bégin, ing.¹
Marie Bernier-Roy, ing. jr²
Isabelle Fortier, ing.
Lorraine Marsolais, ing.³
Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.

1. En fonction jusqu'en février 2004.

2. En fonction depuis septembre 2003.

3. En fonction depuis avril 2003.

COMITÉ AD HOC SUR LE CONSEIL CANADIEN DES INGÉNIEURS

Mandat

- Faire régulièrement le point sur les questions portées à l'attention du CCI pour favoriser un meilleur arrimage entre le Bureau et ses délégués, une représentation améliorée des intérêts de l'Ordre et une meilleure connaissance des préoccupations du CCI;
- Assister les représentants de l'Ordre au CCI et préparer leurs interventions sur toute question d'intérêt pour l'Ordre.

Composition

Président : **Gaétan Lefebvre, ing.**
Membres : **André C. Beaulieu, ing.**
Zaki Ghavitian, ing.
Chantal Guay, ing.
Claude Martineau, ing.
Georges Roy, pharm.
Gaétan Tremblay, ing.
Secrétaire : Michel Dagenais, ing.¹
Denis Leblanc, ing.²
Personne-ressource : Claude Lizotte, ing.

- En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.
- En fonction depuis le 10 novembre 2003.

COMITÉ SUR LE PLAN DE COMMUNICATION DE L'ORDRE

Mandat

- Participer à la réflexion et faire des recommandations aux instances dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique global de communication, inscrit au Menu corporatif des activités de l'Ordre;
- Proposer une approche stratégique, établir l'objectif principal et les objectifs spécifiques, le ou les axes de communication ainsi que les publics cibles du Plan de communication;
- Évaluer la pertinence d'aller en appel d'offres pour l'élaboration du Plan de communication.

Composition

Membres : **Madeleine Baril**
Sylvain Brouillard, ing.
François P. Granger, ing.
Claude Martineau, ing.
Christian Richard, ing.
Membre et secrétaire : Daniel Boismenu

COMITÉS TECHNIQUES AD HOC

COMITÉ DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

Mandat

Suivre au quotidien les modifications à la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs proposées par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, son cabinet ou par l'Office des professions du Québec, et s'assurer que la Loi encadre adéquatement la pratique indépendante des technologues par rapport à la pratique du génie.

Composition

Président : **Gaétan Lefebvre, ing.**
Membres : **Christian F. Arsenault, ing.**
Madeleine Baril
Claude Martineau, ing.
Me Jean-Marie Mathieu, ing.
Secrétaire : Michel Dagenais, ing.¹
Denis Leblanc, ing.²
Conseiller : Me Jules Brière

- En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.
- En fonction depuis le 10 novembre 2003.

COMITÉ SUR LE SITE INTERNET DE L'ORDRE

Mandat

Étudier la faisabilité des recommandations du consultant; recommander aux instances les améliorations à apporter au site Web de l'Ordre pour faire en sorte que les membres et le public soient mieux informés.

Composition

Président : **Christian Richard, ing.**
Membres : Sylvain Brouillard, ing.
François P. Granger, ing.
Claude Martineau, ing.
Membre et secrétaire : Daniel Boismenu³
Danielle Frank, ARP¹
Geneviève Terreault²
Personne-ressource : Marie-Angèle Gagnon, Adm.A.⁴

- En fonction jusqu'en septembre 2003.
- En fonction jusqu'en mars 2004.
- En fonction depuis mars 2004.
- En fonction depuis septembre 2003.

COMITÉ DES CODES TECHNIQUES

Mandat

Conseiller les autorités de l'Ordre sur tout projet visant à l'élaboration ou à la modification de codes et, le cas échéant, participer à l'élaboration et à l'étude critique des projets. Le Comité n'intervient qu'à la demande, c'est-à-dire lorsque des projets sont soumis à l'Ordre.

Composition

Président : **André C. Beaulieu, ing.**
Membres : Jacques Fortier, ing.
Gilles Marcotte, ing.
Pierre Sauvé, ing.
Antoine Tabet, ing.
Gérald Taliana, ing.
Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.

Comités et groupes de travail

COMITÉ SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Mandat

- Revoir ce qui a déjà été fait par la permanence en matière de technologies de l'information;
- Participer à la démarche avec la permanence, à la suite des appels d'offres et du diagnostic du système informatique de l'Ordre présentés aux instances de l'Ordre;
- Établir une stratégie et des étapes de réalisation;
- Faire des recommandations au Bureau sur un plan d'implantation d'une plate-forme technologique s'il y a lieu.

Composition

Membres : **François P. Granger, ing.**
Claude Martineau, ing.
Christian Richard, ing.

Personne-ressource : Michèle C. Dumais, CA

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SIGNATURE NUMÉRIQUE DES INGÉNIEURS

Mandat

Contribuer à la planification de l'implantation de la signature numérique pour les membres de l'Ordre.

Composition

Président : **Christian Richard, ing.**

Membres : Réjean Berthiaume, ing.
Yves Lavoie, ing.
Jean LeDuc
Sylvain Gagnon
Yves Pigeon, ing.

Membre et secrétaire : Claude Lizotte, ing.

GROUPES AD HOC

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'ATELIER OIQ-OCDE SUR LA FORMATION DES INGÉNIEURS EN GESTION DES RISQUES

Mandat

Approuver, coordonner et contrôler la planification, l'organisation et le déroulement de l'atelier, conformément à l'objectif établi et aux orientations approuvées par l'OCDE et en concertation avec les partenaires.

Composition

Président : Robert Loïselle

Membres : Catherine Berthod, ing.
D. Wayne Bissett, P.Eng.
Richard Chabot
Tom Foote
Marie-Chantal Huet
Jean-Paul Lacoursière, ing.
Marc Lavallée

GROUPE AD HOC DE RÉFLEXION SUR L'ANALYSE COMPARATIVE EN MATIÈRE DE COTISATION

Mandat

- Faire une analyse comparative complète des cotisations (niveau actuel, taux d'augmentation annuel, etc.) des autres ordres professionnels québécois et des associations d'ingénieurs des autres provinces;
- Évaluer le coût réel actuel pour un membre compte tenu des avantages offerts par SERVIQ et FÉRIQUE;
- Faire une recommandation quant au niveau de cotisation souhaitable par les membres afin de guider le Bureau relativement à la cotisation pour les trois ou les cinq prochaines années.

Composition

Président : **Claude Martineau, ing.**

Membres : **Micheline Bétournay, ing.**
Étienne Couture, ing.
Micheline Crevier, ing.
Paul Daoust, ing.
Florent Meloche, ing.

Secrétaire : Denis Leblanc, ing.

Personne-ressource : Lise Théberge

GROUPE AD HOC SUR LA SITUATION DES INGÉNIEURS AUTOCHTONES

Mandat

- Analyser la situation des ingénieurs autochtones au Québec en vue de favoriser leur sentiment d'appartenance à l'Ordre et à la profession;
- Contribuer à la promotion de la profession d'ingénieur au sein de la communauté autochtone, en concertation avec d'autres partenaires;
- Sensibiliser les différents intervenants socio-économiques au potentiel professionnel et socioculturel qu'offre ce groupe spécifique d'ingénieurs;
- Faire des recommandations dans ce sens.

Composition

Président : Martin Desgagné, ing.

Membres : Roland Charneux, ing.
Marc Lalande, ing.
Jean-François Picard, ing.

Personne-ressource : Danielle Frank, ARP

COMITÉS CONJOINTS

COMITÉ DE LIAISON DES REGROUPEMENTS D'INGÉNIEURS

Mandat

- Débattre d'enjeux communs à la profession ou à des groupes d'ingénieurs, et s'entendre sur le partage des rôles en cette matière, dans le respect de leurs mandats respectifs ;
- Informers les partenaires des projets de prise de position publique propres à chaque groupe et en discuter avec eux ;
- Servir à des fins de conciliation entre les partenaires de façon à harmoniser les points de vue ;
- Trouver des moyens permettant à chacun de faire connaître son organisation, ses objectifs et ses réalisations aux autres partenaires ;
- Assurer la pérennité des travaux du Comité.

Composition

Membres :	Gaétan Lefebvre, ing. Ordre des ingénieurs du Québec Johanne Desrochers, c.a.é. Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ) Éric Boivin, ing. Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) Michel Gagnon, ing. Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) Ramzi Chahine, ing. Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ) Robert Millette, ing. Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (SPSPÉM)
Secrétaire :	Michel Dagenais, ing. ¹ Denis Leblanc, ing. ²

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

COMITÉ CONJOINT OIQ-AICQ

Mandat

Poursuivre le dossier des impacts du projet de loi 169 concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société.

Composition

Président :	Gaétan Samson, ing.
Membres :	Réjean Berthiaume, ing. Michel Dagenais, ing. Yves Pigeon, ing.
Secrétaire :	Claude Lizotte, ing.
Personne-ressource :	M ^e Louise Laurendeau

JURYS

JURY DU GRAND PRIX D'EXCELLENCE

Membres :	Christian F. Arsenault, ing. Michel Dagenais, ing. Giuseppe Indelicato, ing. Gaétan Lefebvre, ing. Gaétan Samson, ing.
Lauréat :	René Dufour, ing.

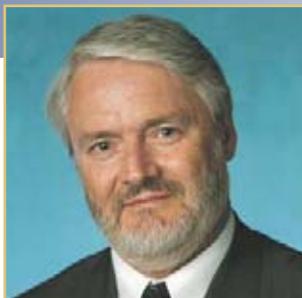
JURY DU PRIX DU PRÉSIDENT AU BÉNÉVOLAT

Membres :	Christian F. Arsenault, ing. Denis Leblanc, ing. Gaétan Lefebvre, ing. Claude Martineau, ing. M^e Jean-Marie Mathieu, ing.
Lauréat :	Pierre Sauvé, ing.

JURY DU PRIX UNIVERSITAIRE DU MÉRITE

Jury provincial	
Président :	Gaétan Lefebvre, ing.
Membres :	André C. Beaulieu, ing. Michel Dagenais, ing. Paul Daoust, ing. Louis Fortin, ing.
Lauréats :	
1 ^{er} prix :	Alexandre April, Université Laval
2 ^e prix :	Hugo Breton, École Polytechnique
3 ^e prix :	Julie Bellerose, Université McGill

AFFAIRES PROFESSIONNELLES



*« Les Affaires professionnelles
représentent l'une des principales
facettes par lesquelles nous
assurons la protection du public. »*

*Jean-Marie Mathieu, ing.
Vice-président aux Affaires professionnelles*

La Direction des affaires professionnelles est responsable de l'ensemble des dossiers récurrents ou ponctuels qui visent à valoriser l'intégrité et la qualité de l'exercice de la profession, notamment les activités d'encadrement et de contrôle de l'exercice de la profession, à l'exception de la discipline.

La Direction répond aux demandes de renseignements des membres, du public et des organismes associatifs ou gouvernementaux. Ces demandes portent sur l'exercice de la profession et la responsabilité qui s'y rattache ; elles proviennent autant du Québec que de tout le Canada, voire de l'étranger.

À cet effet, la Direction voit à élaborer les méthodes de contrôle, ainsi que les mesures administratives, préventives et correctives, qui lui permettront de bien assumer son mandat.

Dans les divers secteurs d'activités des ingénieurs, la Direction voit à la sensibilisation de nombreux intervenants, tant membres que non-membres de l'Ordre. Enfin, elle entreprend les poursuites pénales à la suite des enquêtes concluantes du Service de la surveillance de la pratique illégale, c'est-à-dire quand elle peut établir une preuve hors de tout doute raisonnable d'une infraction au Code des professions et à la Loi sur les ingénieurs.

Sommairement, voici le mandat de chacun des services de la Direction :

Le Service de l'admission voit au traitement des demandes de permis d'exercice des candidats qui détiennent un diplôme reconnu par le gouvernement, de même qu'au traitement des demandes d'équivalence de diplôme et de formation étudiées par le Comité des examinateurs. Le Service voit également à l'administration des programmes d'examens d'admission.

Le Service de l'inscription met en application les décisions relatives à la délivrance des permis d'ingénieur. Il dresse le tableau des membres, le tient à jour et délivre les attestations d'inscription. Il s'occupe aussi de la mise à jour et de la conservation des dossiers des membres, et produit les sceaux professionnels.

Le Service de soutien aux nouveaux membres est responsable du Programme de parrainage, de l'examen professionnel et de l'évaluation de l'expérience. L'accomplissement de ces activités permet aux ingénieurs juniors et stagiaires d'obtenir le permis d'ingénieur avec plein droit d'exercice de la profession. Les conférences sur la profession données dans les facultés et écoles de génie ainsi que le secrétariat du Comité de liaison CODIQ-OIQ-CoFIQ relèvent aussi de sa responsabilité.

Le Service de l'inspection professionnelle assure la mise à jour, l'exécution et l'administration du Programme annuel de surveillance générale de l'exercice de la profession par l'entremise de ses inspecteurs. Il coordonne les enquêtes particulières qui découlent des décisions du Comité d'inspection professionnelle (CIP) et il encadre les enquêteurs et experts dans leurs enquêtes. Le Service est également responsable de la mise en œuvre des décisions du Comité administratif qui font suite aux recommandations du CIP à l'égard de certains ingénieurs.

Le Service de la surveillance de la pratique illégale établit et applique un plan triennal d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale. Il coordonne et exécute les interventions de sensibilisation, de contrôle et de coercition prévues au plan d'action élaboré avec le Groupe *ad hoc* du Programme de surveillance de la pratique illégale. Il supervise la réalisation des enquêtes et assure la coordination des poursuites pénales qui en découlent.

Le Service du développement professionnel supervise les dossiers relatifs au maintien et au développement des compétences professionnelles des ingénieurs. Il est responsable de l'application de la politique de développement professionnel de l'Ordre et, à ce titre, il voit à concevoir des programmes de formation qui répondent à certains besoins des ingénieurs, tels que la gestion des risques. Il intervient dans des projets stratégiques, par exemple celui du positionnement de la profession et de l'Ordre ou en ce qui concerne le développement du concept de professionnalisme, et s'occupe du secrétariat du Comité de formation de l'Ordre.

ADMISSION

ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES

Afin d'obtenir le droit d'exercer au Québec, les candidats à la profession d'ingénieur doivent démontrer qu'ils détiennent soit un diplôme reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis de l'Ordre, soit une formation ou un diplôme jugé équivalent par le Comité administratif, à qui le Bureau a délégué ses pouvoirs en matière d'admission. Pour les détenteurs d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement, les demandes de permis sont traitées par le Service de l'admission. Dans les autres cas, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Service et qui fait les recommandations appropriées, et ce, en accord avec le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec et les Normes d'évaluation des candidats à l'admission.

Le Règlement prévoit qu'un diplôme peut être reconnu équivalent s'il a été accordé au terme d'un programme ayant reçu l'agrément du Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) ou d'un organisme dont les normes et procédures respectent celles du BCAP et avec lequel une entente de reconnaissance mutuelle a été conclue. À ce jour, de telles ententes ont été signées avec des organismes habilités aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, à Hong Kong et en France. Le Règlement prévoit par ailleurs que dans l'appréciation d'une demande d'équivalence de formation, le Comité des examinateurs tient compte notamment des cours suivis, de l'expérience pertinente de travail et de la réussite des examens prescrits.

NOUVELLES DEMANDES DE PERMIS

Cette année, 2 851 nouvelles demandes de permis ont été acheminées à l'Ordre. De celles-ci, 1 950 provenaient de diplômés en génie du Québec, 103 de diplômés en génie d'autres provinces du Canada, 798 de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie. Les trois pays d'où proviennent le plus de diplômés de l'étranger sont la France, la Roumanie et l'Algérie. Mentionnons que 34 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes de transfert de membres d'autres associations canadiennes d'ingénieurs.

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Parmi les 2 383 demandes de permis qui ont été complétées cette année, 1 739 provenaient de titulaires d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement. Toutes les autres demandes ont fait l'objet d'une étude en vue d'une recommandation de la part du Comité des examinateurs. 169 demandes ont fait l'objet d'une recommandation d'équivalence de diplôme, et 102 d'une recommandation d'équivalence de formation. Les 373 demandes restantes se répartissent comme suit : 340 candidats ont été admis aux examens de contrôle¹, 30 aux examens de formation², un a été convoqué à subir une entrevue. Dans deux cas, le Comité des examinateurs a recommandé au Comité administratif de refuser la demande d'équivalence.

Au cours des neuf séances qu'il a tenues durant l'année, le Comité a en outre procédé à 185 révisions de dossiers et à 366 études de résultats aux examens.

EXAMENS D'ADMISSION

L'Ordre tient deux séances d'examens d'admission par année, l'une en mai et l'autre en novembre. Au cours de l'exercice écoulé, 201 candidats à l'admission se sont présentés à 85 examens à la session de mai, et 165 candidats se sont présentés à 66 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats ont passé 499 examens, et le taux de réussite a été de 70 %.

DÉLIVRANCE DE PERMIS D'INGÉNIEUR JUNIOR OU STAGIAIRE

Cette année, le Comité administratif a délivré 2 197 permis d'ingénieur junior ou d'ingénieur stagiaire. Parmi les nouveaux titulaires de permis, 1 739 avaient un diplôme québécois en génie reconnu par le gouvernement, 152 un diplôme reconnu équivalent et 306 avaient reçu une formation jugée équivalente. Parmi ces derniers, 91 étaient diplômés de programmes québécois agréés mais non encore reconnus par le gouvernement, 197 avaient complété une prescription d'examens de contrôle (187) ou de formation (10), les 18 autres candidats ayant été jugés admissibles sans examens, du fait de leurs études supérieures et de leur expérience ou de leur appartenance à une association d'ingénieurs d'une autre province.

ÉVALUATIONS NON OFFICIELLES

Le Service de l'admission a également le mandat d'appliquer l'entente signée entre l'Ordre et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration relative à l'évaluation de la formation universitaire des ressortissants étrangers qui désirent s'établir au Québec avec l'intention d'y pratiquer le génie.

Ainsi, en 2003-2004, le Service de l'admission a étudié 59 demandes d'évaluation non officielles. Ces évaluations ne sont valables que pour l'immigration au Québec. Par conséquent, les personnes qui en bénéficient sont tenues de présenter une demande d'admission officielle à l'Ordre une fois installées au Québec.

1. Examens de contrôle : examens imposés aux titulaires d'un diplôme en génie d'un établissement étranger et destinés à vérifier la qualité de la formation.
2. Examens de formation : examens imposés aux candidats qui doivent compléter leur formation parce qu'ils ne sont pas titulaires d'un diplôme en génie, mais d'un diplôme en sciences ou en technologie.

Affaires professionnelles

INSCRIPTION

Le Service de l'inscription est responsable du tableau des membres. Les tableaux suivants (1 à 7) fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et des activités du Service au 31 mars 2004.

TABLEAU 1
RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

	Nombre	% du total des membres
Exerçant leur profession		
Ingénieurs	35 642	74,2
Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires	8 447	17,6
Membres temporaires pour un an ¹	6	-
Permis restrictifs	4	-
Total	44 099	91,8
N'exerçant pas leur profession		
Invalidité permanente	64	0,1
À vie	133	0,3
À la retraite	3 727	7,8
Suspendu	1	-
Total	3 925	8,2
TOTAL DES MEMBRES	48 024	100

1. Des permis temporaires valables pour une période d'un an peuvent être délivrés par le Bureau de l'Ordre en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 C.L.F. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office québécois de la langue française l'autorise.

TABLEAU 2
RÉPARTITION DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Ingénieurs juniors				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	320	1 523	1 843	88,3
Diplômés en génie d'établissements étrangers	31	210	241	11,5
Non-diplômés en génie, après examens	0	4	4	0,2
Total des ingénieurs juniors	351	1 737	2 088	100
Ingénieurs stagiaires				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	13	47	60	93,8
Non-diplômés en génie, après examens	1	3	4	6,2
Total des ingénieurs stagiaires	14	50	64	100
Ingénieurs				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	3	13	16	84,2
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	2	2	10,5
Non-diplômés en génie, après examens	0	1	1	5,3
Total des ingénieurs	3	16	19	100
TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE	368	1 803	2 171	

TABLEAU 3

A. MOUVEMENTS DES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Inscriptions	%	Réinscriptions	%	Retraits*	%
Ingénieurs juniors	2 088	96,2	180	17,1	192	12,0
Ingénieurs stagiaires	64	2,9	137	13,0	301	18,8
Ingénieurs	19	0,9	734	69,9	1 105	69,2
TOTAL	2 171	100	1 051	100	1 598	100

*Motifs des retraits	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires
Démissions	99	9	6
Retraits pour non-paiement	902	183	293
Radiations pour cause disciplinaire	2	0	0
Décès	102	0	2
Total	1 105	192	301

B. PERMIS TEMPORAIRES¹

	Accordés	Renouvelés
Ingénieurs du Canada	137	32
Ingénieurs de l'étranger	15	7

1. Des permis temporaires sont accordés à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs. Ils sont accordés pour une période de 12 mois après quoi ils doivent être renouvelés si la réalisation du projet n'est pas terminée.

TABLEAU 4

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LE DOMICILE

	2003-2004		% de variation par rapport à 2002-2003
	Nombre de membres	% du total des membres	
Selon les régions électorales			
Montréal	30 003	62,5	3,7
Québec	6 256	13,0	4,6
Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec	2 116	4,4	3,3
Estrie	1 560	3,2	7,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 508	3,1	2,6
Est-du-Québec	1 099	2,3	6,1
Outaouais	1 091	2,3	3,5
Abitibi-Témiscamingue	702	1,5	2,2
TOTAL	44 335¹	92,3	3,9
Selon le domicile			
Membres domiciliés au Québec	44 335	92,3	
Membres domiciliés hors du Québec			
Ontario	1 717	3,6	0,2
Alberta	188	0,4	(6,9)
Colombie-Britannique	183	0,4	1,1
Autres provinces et territoires	198	0,4	8,8
États-Unis	808	1,7	(2,4)
Autres pays	595	1,2	(6,6)
Total des membres domiciliés hors du Québec	3 689	7,7	(1,5)
EFFECTIF TOTAL	48 024	100	3,5

1. Ne tient pas compte des membres résidant hors du Québec.

TABLEAU 5
RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Membres à vie, retraités, invalides permanents et suspendus	2003-2004		2002-2003		% de variation par rapport à 2002-2003
					Total	% du total des membres	Total	% du total des membres	
Sections régionales									
Montréal (RIM)	9 882	2 030	1 283	1 249	14 444	30,1	14 009	30,2	3,1
Plein-Sud	6 218	596	436	650	7 900	16,5	7 635	16,5	3,5
Québec et Chaudière-Appalaches	4 540	647	407	620	6 214	12,9	5 933	12,8	4,7
Laval-Laurentides	3 914	425	405	415	5 159	10,8	4 894	10,5	5,4
Cantons-de-l'Est	1 705	254	194	165	2 318	4,8	2 177	4,7	6,5
Outaouais	1 373	139	116	153	1 781	3,7	1 735	3,7	2,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 229	134	81	64	1 508	3,1	1 470	3,2	2,6
Mauricie	1 148	130	90	124	1 492	3,1	1 449	3,1	3,0
Lanaudière	988	145	85	86	1 304	2,7	1 254	2,7	4,0
Drummond	611	117	70	34	832	1,7	801	1,7	3,9
Abitibi-Témiscamingue	566	74	44	18	702	1,5	687	1,5	2,2
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	434	71	41	30	576	1,2	533	1,2	8,1
Richelieu	243	22	12	25	302	0,6	286	0,6	5,6
Mingan	207	28	13	4	252	0,5	242	0,5	4,1
Manicouagan	159	23	7	5	194	0,4	188	0,4	3,2
Aucune Régionale ¹	2 435	154	174	283	3 046	6,4	3 107	6,7	(2,0)
TOTAL	35 652	4 989	3 458	3 925	48 024	100	46 400	100	3,5

1. Domiciliés hors du Québec

TABLEAU 6
RÉPARTITION DES MEMBRES SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES

	2003-2004		2002-2003			
	Nombre	%	Nombre	%		
Selon le sexe						
Femmes	5 026	10,5	4 736	10,2		
Hommes	42 988	89,5	41 664	89,8		
TOTAL	48 024	100	46 400	100		
Selon l'âge et le sexe						
	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
29 ans et moins	1 157	23,0	4 939	11,5	6 096	12,7
De 30 à 39 ans	2 595	51,5	12 513	29,1	15 108	31,4
De 40 à 49 ans	1 042	20,7	12 204	28,4	13 246	27,6
De 50 à 59 ans	202	4,0	7 371	17,1	7 573	15,8
60 ans et plus	40	0,8	5 961	13,9	6 001	12,5
TOTAL	5 036	100	42 988	100	48 024	100
Selon l'âge et la langue						
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
29 ans et moins	5 770	13,6	326	6,0	6 096	12,7
De 30 à 39 ans	14 248	33,4	860	15,9	15 108	31,4
De 40 à 49 ans	12 104	28,4	1 142	21,1	13 246	27,6
De 50 à 59 ans	6 294	14,8	1 279	23,6	7 573	15,8
60 ans et plus	4 191	9,8	1 810	33,4	6 001	12,5
TOTAL	42 607	100	5 417	100	48 024	100

TABLEAU 6 (suite)

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES

	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue						
Ingénieurs	34 665	81,4	4 893	90,3	39 558	82,4
Ingénieurs juniors	4 667	10,9	340	6,3	5 007	10,4
Ingénieurs stagiaires	3 275	7,7	184	3,4	3 459	7,2
TOTAL	42 607	100	5 417	100	48 024	100
Femmes	4 666	11,0	370	6,8	5 036	10,5
Hommes	37 941	89,0	5 047	93,2	42 988	89,5
TOTAL	42 607	100	5 417	100	48 024	100
Domiciliés au Québec	40 532	95,1	3 803	70,2	44 335	92,3
Domiciliés hors du Québec	2 075	4,9	1 614	29,8	3 689	7,7
TOTAL	42 607	100	5 417	100	48 024	100

TABLEAU 7

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR

(Nouvelle classification en cours, selon le Système de Classification des Industries de l'Amérique du Nord – SCIAN)

	Nombre	% du groupe
Secteurs public et parapublic		
Administration publique fédérale	1 176	2,4
Administrations publiques provinciales et territoriales	3 785	7,9
Administrations publiques locales, municipales et régionales	737	1,5
TOTAL	5 698	11,8
Secteur de la consultation		
Services de génie	5 852	12,2
TOTAL	5 852	12,2
Secteur de l'éducation		
Services d'enseignement	1 619	3,4
TOTAL	1 619	3,4
Autres secteurs		
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	24	0,1
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	259	0,5
Services publics	120	0,3
Construction	852	1,8
Fabrication (voir le détail au tableau 7a) ci-après	12 541	26,1
Commerce de gros	1 217	2,5
Commerce de détail	67	0,1
Transport et entreposage	446	0,9
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 144	2,4
Finance et assurances	173	0,4
Services immobiliers et services de location et de location à bail	71	0,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	1 965	4,1
Gestion de sociétés et d'entreprises	33	0,1
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets	107	0,2
Soins de santé et assistance sociale	182	0,4
Arts, spectacles et loisirs	14	-
Hébergement et services de restauration	8	-
Autres services	59	0,1
TOTAL	19 282	40,2
Secteurs d'activité en cours de classification	8 542	17,8
Sans emploi, aux études ou à la retraite	7 031	14,6

Affaires professionnelles

TABLEAU 7 a)

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR

	Nombre	% du groupe
Détails du secteur fabrication		
Fabrication d'aliments	234	1,9
Fabrication de boissons et de produits du tabac	92	0,7
Usines de textiles	44	0,4
Usines de produits textiles	16	0,1
Fabrication de vêtements	21	0,2
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	23	0,2
Fabrication de produits en bois	204	1,6
Fabrication du papier	1 041	8,3
Impression et activités connexes de soutien	54	0,4
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	340	2,7
Fabrication de produits chimiques	597	4,8
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	462	3,7
Fabrication de produits minéraux non métalliques	367	2,9
Première transformation de métaux	1 026	8,2
Fabrication de produits métalliques	959	7,6
Fabrication de machines	1 848	14,7
Fabrication de produits informatiques et électroniques	2 117	16,9
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	688	5,5
Fabrication de matériel de transport	2 110	16,8
Fabrication de meubles et de produits connexes	100	0,8
Activités diverses de fabrication	198	1,6
TOTAL	12 541	100

ACTIVITÉS LIÉES À L'INSCRIPTION AU TABLEAU

APPLICATION DES ARTICLES 45 ET 45.1 DU CODE DES PROFESSIONS

L'article 45.2 du Code des professions prévoit que toute personne doit, dans sa demande de permis ou d'inscription au tableau de l'Ordre, informer le Bureau si elle fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par les articles 45 et 45.1 du Code. Le Bureau a délégué ses pouvoirs en la matière au Comité administratif (94-0733.1 et 94-0734.1).

Au cours du présent exercice, huit personnes ont déclaré avoir déjà été reconnues coupables d'une ou de plusieurs infractions criminelles ou disciplinaires. Dans tous ces cas, il a été décidé que, compte tenu des circonstances, les infractions criminelles commises n'étaient pas liées à l'exercice de la profession d'ingénieur.

APPLICATION DE L'ARTICLE 55.1 DU CODE DES PROFESSIONS

Conformément à l'article 59.3 du Code des professions, tout membre de l'Ordre doit, dans les dix jours à compter de celui où il en est lui-même informé, aviser le secrétaire de l'Ordre qu'il fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par l'article 55.1 du Code des professions. En vertu de cet article, le Bureau peut, après avoir donné au membre l'occasion de faire des représentations écrites, le radier du tableau ou limiter ou suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles. Ce pouvoir a été délégué au Comité administratif (94-0735.1).

Au cours de l'exercice écoulé, quatre nouveaux dossiers de membres ont été examinés. Ces dossiers ont été soumis pour décision. Il n'y avait pas lieu de prendre de mesures dans aucun de ces dossiers.

ORDONNANCE D'EXAMEN MÉDICAL

Durant le présent exercice, un membre a fait l'objet d'une ordonnance d'examen médical en vertu de l'article 48 du Code des professions. Le Comité administratif a suspendu le membre de son droit d'exercer des activités professionnelles.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Depuis le 1^{er} avril 2002, l'Ordre des ingénieurs du Québec et dix autres associations professionnelles d'ingénieurs canadiennes, avec l'aide du Conseil canadien des ingénieurs, participent conjointement à un plan collectif et national d'assurance responsabilité professionnelle avec XL Insurance Company Limited, compagnie ayant racheté l'ancien fournisseur engagé dans ce programme. Le contrat conclu avec cette compagnie d'assurances est d'une durée de trois ans.

L'article 8.3.1 du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, quoique entré en vigueur le 7 novembre 2002, a fait l'objet d'un projet de modification réglementaire afin de le retirer du Règlement, car le produit d'assurance dont il est question dans cet article n'est pas offert par les assureurs. L'Ordre est en attente de la publication de cette modification dans la *Gazette officielle du Québec*.

Un comité *ad hoc* a été créé dans le but de réviser en profondeur le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, notamment ce qui concerne les points suivants : la garantie minimale, la couverture de cinq ans, les domaines non assurables, la pratique privée occasionnelle (*moonlighting*) et les recommandations du Comité d'inspection professionnelle concernant ce règlement.

SOUTIEN AUX NOUVEAUX MEMBRES

ENCADREMENT

Au 31 mars 2004, le Service de soutien aux nouveaux membres comptait 5 007 dossiers d'ingénieurs juniors et 3 459 dossiers d'ingénieurs stagiaires, pour un total de 8 466.

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec en mars 2002, les nouveaux membres inscrits au tableau à titre d'ingénieur junior doivent remplir, entre autres, deux conditions afin que le Bureau leur délivre un permis d'ingénieur. Ces conditions sont les suivantes :

- **Examen professionnel**

L'examen a pour but de vérifier si l'ingénieur junior s'est familiarisé avec le droit professionnel québécois, s'il connaît les principes de la pratique du génie, les notions d'éthique et de professionnalisme, et s'il possède les connaissances juridiques de base.

- **Expérience en génie**

L'expérience en génie s'acquiert au cours d'une période d'apprentissage de 36 mois, dont l'objectif général consiste à familiariser l'ingénieur junior avec les divers aspects de la pratique du génie en vue d'atteindre l'autonomie professionnelle nécessaire à l'exercice de la profession.

Le parrainage, un programme visant à préparer la relève et à maintenir les critères d'excellence qui assurent la réputation de la profession, est désormais facultatif. Les ingénieurs juniors qui réaliseront le parrainage recevront un crédit d'expérience de huit mois. De plus, l'expérience en génie acquise pendant la seconde moitié du baccalauréat peut donner lieu à un crédit d'expérience allant jusqu'à quatre mois. Ainsi, la durée de la période d'apprentissage peut être de 24 mois après le baccalauréat.

Affaires professionnelles

Soulignons également que le Règlement entré en vigueur en mars 2002 permet aux personnes qui ne peuvent faire la preuve d'une connaissance appropriée de la langue française de devenir membre à titre d'ingénieur junior. Toutefois, pour obtenir le permis d'ingénieur, l'exigence d'une connaissance appropriée du français demeure obligatoire.

DÉLIVRANCE DE PERMIS D'INGÉNIEUR

Au cours de l'exercice écoulé, 141 ingénieurs juniors et 960 ingénieurs stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur.

SÉANCES D'INFORMATION SUR LA PROFESSION

Comme par le passé, l'Ordre invite tous les finissants des 11 établissements universitaires québécois qui offrent des programmes en génie à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec.

Plus particulièrement, les sujets traités concernent :

- la mission, la structure organisationnelle et les activités de l'Ordre ;
- l'usage approprié du titre ;
- le cheminement professionnel.

Durant l'année universitaire 2003-2004, 19 séances d'information ont été tenues.

Dans certains établissements, une avocate mandatée par l'Ordre traite, en seconde partie, des incidences juridiques, des responsabilités découlant de l'exercice de la profession et du contrat de travail.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'article 23 du Code des professions stipule que chaque ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public, et qu'à cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

Ce contrôle s'exerce d'abord au moment de l'admission des nouveaux membres ; par la suite, c'est presque exclusivement au Service de l'inspection professionnelle qu'incombe cette responsabilité afin de s'assurer que les membres de l'Ordre rendent des services professionnels de qualité.

L'inspection professionnelle, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie en informant les ingénieurs de leurs droits, devoirs et obligations envers le public, le client et la profession. À cet effet, l'Ordre renseigne ses membres sur les lois et règlements gouvernant l'exercice de leur profession, et notamment sur le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs. L'Ordre signifie également à ses membres ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle (CIP) au sein de chaque ordre. Le CIP de l'Ordre est formé de 11 personnes nommées par le Bureau. Chacune d'elle possède un minimum de 20 ans d'expérience en génie et exerce dans différentes spécialités et domaines du génie (électrique, mécanique, industriel, protection incendie, structure, fondations, installations septiques, drainage et aménagement extérieur, appareils (*vaisseaux*) sous pression, etc.).

Le mandat du CIP consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit et que le Bureau de l'Ordre approuve ;
- procéder à des enquêtes particulières portant expressément sur la compétence professionnelle de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a été notamment décidé de porter une attention particulière aux membres qui accomplissent des actes ayant un lien avec l'ingénierie ou pouvant mettre en cause l'intérêt public, plus particulièrement la santé et la sécurité des bénéficiaires directs et indirects de leurs travaux, sans égard au secteur d'activité.

En 2003-2004, le CIP s'est réuni à 44 reprises, dont 20 fois en audience à la suite d'une enquête particulière sur la compétence professionnelle d'un membre. Cette année, la pratique professionnelle de 728 membres actifs a fait l'objet d'une inspection dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. La répartition des inspections selon les Sections régionales et les secteurs d'activité est présentée dans les tableaux 8 et 9 respectivement. À la suite de signalements reçus, un membre sans emploi et deux membres retraités ont été inspectés dans le cadre de l'exercice de la pratique en dehors de leurs emplois principaux déclarés, soit respectivement le chômage et la retraite. Chaque membre qui a fait l'objet d'une inspection reçoit par écrit les résultats de la vérification de sa pratique professionnelle. De ce nombre, le CIP a transmis quatre cas au Bureau du syndic (tableau 10) et deux au Service de la surveillance de la pratique illégale (tableau 11). Quatre cas ont été transmis à l'agent d'information à l'assurance responsabilité professionnelle.

Cette année, le CIP a poursuivi le projet-pilote au sein de la grande entreprise, amorcé en 2002-2003 à la suite des recommandations présentées par un groupe de travail au Bureau le 7 mai 2002. Ce projet-pilote s'avère à ce jour un franc succès. Il a notamment permis de régler certains cas où des personnes s'affichaient comme ingénieur sans être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, ou qui exerçaient la profession d'ingénieur sans être sous la direction et la surveillance immédiates d'un ingénieur.

TABLEAU 8

**RÉPARTITION DES INSPECTIONS
PROFESSIONNELLES SELON LES
SECTIONS RÉGIONALES**

Abitibi-Témiscamingue	10
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	8
Cantons-de-l'Est	88
Drummond	31
Lanaudière	20
Laval-Laurentides	27
Manicouagan	3
Mauricie	12
Mingan	3
Outaouais	13
Plein-Sud	142
Québec et Chaudière-Appalaches	145
Régionale des ingénieurs de Montréal	208
Richelieu	9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	9
TOTAL	728

TABLEAU 10

**DOSSIERS TRANSMIS AU SYNDIC EN VERTU DE
L'ARTICLE 112 DU CODE DES PROFESSIONS**
Type d'infraction

Signature et sceau malgré ses limitations imposées par le Comité administratif	1
Acceptation d'un mandat sans en avoir les compétences professionnelles	1
Autres	2
TOTAL	4

TABLEAU 12

ENQUÊTES PARTICULIÈRES SUR LA COMPÉTENCE

Enquêtes particulières en cours au 1 ^{er} avril 2003	37
Nouvelles enquêtes ordonnées durant l'exercice	28
Enquêtes particulières fermées en cours d'exercice	21
Enquêtes actives au 31 mars 2004	44

TABLEAU 9

**RÉPARTITION DES MEMBRES SOUMIS À UNE
INSPECTION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ
ÉTABLI PAR LE MEMBRE AU MOMENT DE SON
INSCRIPTION OU DE SA RÉINSCRIPTION AU
TABLEAU DES MEMBRES EN 2003-2004**

Pratique privée en génie	183
Entreprises privées	412
Secteurs public et parapublic	97
Pratique privée hors génie	3
Entreprises privées hors génie	19
En dehors de l'emploi principal	12
Sans emploi, retraité	2
TOTAL	728

TABLEAU 11

**DOSSIERS TRANSMIS AU SERVICE DE LA
SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE EN
VERTU DES ARTICLES 22 ET 26 DE LA LOI SUR
LES INGÉNIEURS OU DE L'ARTICLE 32 DU CODE
DES PROFESSIONS**
Type d'infraction

Exercice illégal de la profession d'ingénieur	1
Usurpation du sceau d'un ingénieur	1
TOTAL	2

TABLEAU 13

**LIMITATIONS DU DROIT D'EXERCICE ET
STAGES DE PERFECTIONNEMENT**

Limitations en vigueur au 1 ^{er} avril 2003	11
Limitations imposées en cours d'exercice	23
Limitation définitive imposée en cours d'exercice	1
Limitations levées en cours d'exercice	2
Limitations en vigueur au 1 ^{er} avril 2004	32
Stages en vigueur au 1 ^{er} avril 2003	11
Stages imposés durant l'exercice	26
Stage complété en cours d'exercice	1
Stages en vigueur au 31 mars 2004	36

Dans le cadre de ce projet-pilote qui vise à impliquer la haute direction des entreprises dans le processus de l'inspection professionnelle, des inspecteurs de l'Ordre rencontrent les dirigeants dans des entreprises de génie-conseil, industrielles et de haute technologie pour examiner avec eux leurs procédures d'ingénierie. Cette nouvelle approche permet une meilleure valorisation de l'ingénieur qui œuvre au sein de la grande entreprise tout en s'assurant que la Loi sur les ingénieurs est respectée et que l'entreprise inclut dans ses procédures en ingénierie le respect du Code de déontologie pour les ingénieurs.

Le CIP constate que les enquêtes particulières sur la compétence d'un membre sont souvent dues au fait que le membre exerce dans des domaines autres que sa discipline initiale. Au cours de l'année, le CIP a décrété 28 nouvelles enquêtes particulières sur la compétence professionnelle d'ingénieurs exerçant dans 58 domaines d'activités dont : mécanique du bâtiment, électricité du bâtiment, drainage et aménagement extérieur, installations septiques, protection incendie, structures et fondations (tableau 12).

Le Comité administratif, à la suite des recommandations du CIP, a imposé 26 stages de perfectionnement (tableau 13) à 11 ingénieurs en vertu de l'article 55 du Code des professions. Depuis juin 2001, le CIP a la tâche

Affaires professionnelles

d'administrer les stages de perfectionnement. Cette année, un membre s'est vu imposer une limitation définitive de son droit d'exercice en matière de conception de charpente métallique et de fondations. Par ailleurs, un membre s'est vu rétablir son plein droit d'exercice après la réussite d'un stage de perfectionnement en génie civil. Un autre s'est vu lever sa limitation en mécanique du bâtiment, bien qu'il n'avait pas encore terminé son stage de perfectionnement. De plus, un membre s'est vu réduire sa limitation de droit d'exercice à la suite de progrès notables dans le cadre de son stage de perfectionnement.

Le secrétaire du CIP fait partie du comité directeur du Forum de l'inspection professionnelle organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec. De plus, le CIP collabore à l'élaboration de cours dans les domaines de la protection incendie et des installations septiques.

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Les activités du Service de la surveillance de la pratique illégale se déroulent en conformité avec le Plan d'action adopté par le Bureau de l'Ordre le 14 juin 2001 pour la mise en œuvre de son Programme triennal d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale, de 2001 à 2004. En 2003-2004, l'Ordre complétait donc la troisième année de son Programme triennal.

Le Plan d'action comprend 14 objectifs regroupés selon les 3 axes suivants :

- la prévention ;
- les contrôles et la coercition ;
- la recherche et le développement.

PRÉVENTION

Après avoir constaté que plusieurs ingénieurs connaissaient mal les valeurs fondant la profession ainsi que les responsabilités éthiques qui leur incombent en tant que professionnels, l'Ordre a entrepris les démarches afin d'offrir une formation à ses membres. À cet effet, l'Ordre prévoit accorder un mandat pour préparer un cours portant sur le professionnalisme des ingénieurs et, ensuite, pour former les personnes qui seront choisies par l'Ordre pour présenter cette formation au début de 2005.

Quelque 186 visites d'entreprises privées, publiques, parapubliques et d'organismes municipaux ont été effectuées par les conseillers en prévention de l'Ordre, afin de sensibiliser leurs représentants aux principaux articles de la Loi sur les ingénieurs et du Code des professions.

Dans le même but, l'Ordre a tenu un stand d'information pour les visiteurs des expositions qui ont eu lieu à l'occasion des congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec, de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec, de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, du Conseil de l'industrie forestière du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités.

À l'occasion des congrès annuels de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités du Québec, l'Ordre a également présenté des ateliers pour mieux s'assurer de l'impact de ses activités visant le respect de la Loi sur les ingénieurs dans le secteur municipal.

L'objectif recherché est la prévention des infractions aux lois régissant le génie en regard de :

- l'usurpation du titre réservé à l'ingénieur ou de son abréviation [articles 22 (2) et (3) de la Loi sur les ingénieurs et articles 32, 188.1 et 188.2 du Code des professions] ;
- l'exercice illégal de la profession [articles 22 (1) de la Loi et 32 du Code des professions] ;
- l'utilisation de plans et devis non signés et scellés par un ingénieur ou par le titulaire d'un permis temporaire, et ce, aux fins des travaux énumérés au champ de pratique de l'ingénieur [article 24.2 de la Loi] ;
- travaux exécutés sans être sous l'autorité d'un ingénieur [article 5 i) de la Loi] ;
- la dénomination sociale et la publicité des sociétés et corporations [articles 26 de la Loi et 32 du Code des professions] ;
- l'authentification illégale par sceau, signature ou initiales [article 22 (5) de la Loi].

Les visites de prévention couvrent l'ensemble de la province selon la répartition montrée au tableau 14.

Les conseillers en prévention de l'Ordre effectuent trois types de visites de prévention dans les entreprises et organismes :

- les visites qui donnent suite à une plainte, un signalement ou une requête portant sur l'exercice de la profession ou l'utilisation du titre (visites réactives) ;
- les interventions auprès de différents intervenants visant la correction d'un problème bien cerné ou encore la promotion de l'application de la Loi sur les ingénieurs et du Code des professions ;
- les visites planifiées et ciblées selon le Programme triennal d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale.

Le Service de la surveillance de la pratique illégale a constaté un problème systémique résultant du non-respect généralisé de la Loi sur les ingénieurs dans le domaine des gicleurs automatiques. Après avoir constaté qu'il régnait de la confusion dans le secteur de la construction quant aux responsabilités des intervenants lors de la conception et de l'installation de systèmes de gicleurs automatiques, l'Ordre a mandaté un expert pour élaborer un document de référence. Ce document, intitulé Processus de conception des systèmes de gicleurs automatiques, définit le rôle et les responsabilités des intervenants. Il a été préparé de concert avec des représentants œuvrant dans le domaine des gicleurs automatiques et a été publié par l'Ordre à la suite d'un consensus. Il est diffusé sur le site Internet de l'Ordre.

Conformément au Plan d'action, l'équipe de surveillance de la pratique illégale a élaboré un processus d'identification des entreprises à visiter. Quelque 6 000 entreprises et 700 organismes publics sont particulièrement concernés par la Loi sur les ingénieurs. Des domaines ou secteurs représentant des risques pour la sécurité du public ou celle des employés sont identifiés semestriellement. À l'aide de recherches dans Internet et d'autres données publiques, des listes d'entreprises à visiter sont constituées ; elles sont remises aux conseillers en prévention qui préparent leurs activités de prévention et de sensibilisation en tenant compte des visites réactives, des autres interventions déjà planifiées et des contraintes géographiques. Au cours de l'exercice 2003-2004, l'Ordre s'est notamment impliqué dans les domaines ou secteurs suivants :

- protection-incendie (gicleurs automatiques) ;
- bâtiments agricoles ;
- appareils sous pression ;
- échafaudages ;
- ascenseurs, monte-charges et appareils de levage ;
- résidences pour personnes âgées ;
- centres de la petite enfance ;
- équipement industriel.

En matière d'information, l'Ordre a répondu à 1 348 demandes de renseignements dans l'année.

Les questions proviennent des membres de l'Ordre (73 %) et du public (27 %) et concernent principalement l'authentification des documents d'ingénierie, l'usage correct du titre « ingénieur », le champ d'exercice, la déontologie et la pratique illégale.

TABLEAU 14

RÉPARTITION DES VISITES DE PRÉVENTION ET DE CHANTIERS SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Section régionale	Prévention	Chantiers
Abitibi-Témiscamingue	6	5
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	7	7
Cantons-de-l'Est	14	23
Drummond	4	26
Lanaudière	30	10
Laval-Laurentides	24	32
Mauricie	5	4
Outaouais	1	56
Plein-Sud	25	43
Québec et Chaudière-Appalaches	38	69
Régionale des ingénieurs de Montréal	26	56
Richelieu	0	10
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6	23
TOTAL	186	364

régionale des visites de chantier figure au tableau 14.

Toutes les régions du Québec, à l'exception de Mingan et Manicouagan, ont reçu la visite d'enquêteurs du Service de la surveillance de la pratique illégale au cours de l'année.

Enquêtes sur des ex-membres

Un ex-membre ne peut plus exercer la profession puisqu'il n'est plus inscrit au tableau des membres de l'Ordre. Ainsi, quand le Service de l'inscription relève des indices d'irrégularité, il en avise le Service de la surveillance de la pratique illégale qui ouvre une enquête. Dans ce contexte, 59 enquêtes ont été ouvertes à l'issue desquelles 16 personnes ont corrigé leur situation.

Dans les autres cas, les dossiers ont été fermés pour les raisons suivantes : 12 personnes étaient au chômage ou n'exerçaient plus la profession, 5 étaient à la retraite, 11 ne résidaient plus au Québec, 12 personnes n'ont pu être jointes. Enfin, trois enquêtes étaient en cours à la fin de l'exercice.

Répartition des enquêtes

Les enquêtes résultent d'une part de plaintes ou de dénonciations qui sont formulées à l'Ordre par les membres et le public. D'autre part, elles sont amorcées à la suite d'avis reçus du Bureau du syndic de l'Ordre, des services de l'admission, de l'inscription, de l'inspection professionnelle et du personnel du Service de la surveillance de la pratique illégale lui-même.

VIGIE

Le processus de vigie des appels de candidatures se poursuit afin de s'assurer que les annonces d'offres d'emploi s'adressant aux ingénieurs mentionnent l'obligation d'être membre de l'Ordre. Une vingtaine de lettres d'appréciation et 67 lettres d'incitation ont été expédiées au cours du présent exercice. Sur dix annonceurs interpellés par les lettres d'incitation et qui ont placé de nouvelles annonces, six ont donné suite aux recommandations de l'Ordre et ont mentionné l'obligation d'être membre de l'Ordre dans l'annonce subséquente.

CONTRÔLES ET COERCITION

Un autre volet important des activités du Service consiste à effectuer des vérifications et des contrôles des travaux visés par l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs. Cela couvre notamment la plupart des travaux d'infrastructure (ponts, voies publiques, travaux d'aqueduc, barrages, canaux, etc.) et l'ingénierie (fondations, charpente, systèmes électriques ou mécaniques) des édifices dont la valeur est supérieure à 100 000 \$. Au cours de leurs interventions, les enquêteurs s'assurent principalement que les plans et devis des travaux sont signés et scellés par des membres de l'Ordre ou par des détenteurs d'un permis temporaire. La répartition

Affaires professionnelles

Au cours du présent exercice, 83 nouvelles enquêtes ont été entreprises, s'ajoutant ainsi aux 78 en cours au début de l'exercice, et 89 ont été fermées. Il convient de souligner que 13 des enquêtes fermées et portant sur l'usurpation du titre ou la publicité illégale ont été conclues à la suite de correctifs apportés par les intimés, à la satisfaction de l'Ordre, et que :

- des poursuites ont été ou sont en voie d'être intentées dans dix cas ;
- six dossiers ont été portés à la connaissance du Bureau du syndic et un à celle du Service de l'inspection professionnelle ;
- 13 cas ne présentaient pas d'infraction à la Loi sur les ingénieurs, tandis que dans 42 autres cas, il n'y avait pas matière à poursuite pénale ;
- en quatre occasions, les infractions avaient été perpétrées antérieurement au délai de prescription de un an du Code de procédure pénale.

Le tableau 15 fait état du nombre d'enquêtes en fonction de la nature des infractions qui auraient été commises.

TABLEAU 15

RÉPARTITION DES DOSSIERS SELON LA NATURE DES INFRACTIONS	A*	B*	C*	D*
Usurpation du titre par société ou corporation	2	-	-	2
Usurpation du titre	20	23	35	8
Exercice illégal	6	15	14	7
Usurpation du titre et exercice illégal	6	7	5	8
Raison sociale illégale	26	6	-	32
Exercice illégal et utilisation de plans non conformes	16	31	35	12
Publicité illégale	2	1	-	3
TOTAL	78	83	89	72

A : 1^{er} avril 2003
 B : Ouverts 2003-2004
 C : Fermés 2003-2004
 D : Actifs au 31 mars 2004

TABLEAU 16

SOMMAIRE DES POURSUITES PÉNALES INTENTÉES ENTRE LE 1 ^{ER} AVRIL 2003 ET LE 31 MARS 2004 TOTAL DES POURSUITES PÉNALES - 15 DOSSIERS	Nombre de chefs
Usurpation du titre	19
Exercice illégal	3
Exécution de travaux sans l'autorité d'un ingénieur	3
Utilisation de plans et devis non conformes	4
TOTAL	29

acte des sujets d'intérêt et des recommandations qu'il a formulées.

En cours d'enquête et lors des témoignages de ses représentants, l'Ordre a déposé une abondante documentation pour étayer sa principale fonction qui consiste à assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession de ses membres, notamment par l'inspection professionnelle, la discipline et la surveillance de la pratique illégale.

L'Ordre a choisi de ne pas commenter les faits pouvant mener à une action disciplinaire à l'encontre des ingénieurs ayant alors fait l'objet d'une plainte devant le Comité de discipline ; le coroner a respecté cette décision.

MICROSOFT

Le 25 juillet 2002, Microsoft Canada Co. a annoncé publiquement son intention de continuer à utiliser le terme « engineer » dans ce qu'elle désigne sous l'appellation de « Microsoft Certified Systems Engineer » (MCSE), revenant ainsi sur la décision prise par le siège social de Microsoft Corp. à Seattle.

POURSUITES PÉNALES

Au 1^{er} avril 2003, 16 poursuites pour des infractions à la Loi sur les ingénieurs étaient en suspens. De ce nombre, 4 poursuites sont toujours en cours, 11 défendeurs ont été reconnus coupables et l'un d'eux est décédé.

Au cours de l'exercice écoulé, 15 autres personnes physiques et morales ont fait l'objet de poursuites pénales pour un total de 29 chefs d'accusation. Au 31 mars 2004, cinq d'entre elles ont été condamnées, une a été acquittée et neuf sont en attente de procès. Le tableau 16 illustre la répartition des poursuites intentées depuis le 1^{er} avril 2003 en fonction des types d'infractions qui ont ou auraient été commises.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les discussions se sont poursuivies avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST). L'Ordre désire convenir de protocoles d'entente avec ces organismes afin d'avoir accès à des informations qui lui permettraient de mieux cibler ses visites de chantiers de construction.

VIADUC DU SOUVENIR À LAVAL

Les audiences publiques du coroner sur les causes de l'effondrement du viaduc du Souvenir, au-dessus de l'autoroute 15, ont été complétées en septembre 2002. L'Ordre a participé à ces audiences à titre de « partie intéressée » en vertu de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès. L'Ordre a reçu le rapport du coroner en septembre 2003. Bien que les recommandations du coroner ne s'adressent pas directement ni spécifiquement à l'Ordre des ingénieurs du Québec, l'Ordre a pris

L'Ordre poursuit ses démarches pour contrer l'usurpation du titre d'ingénieur par quiconque ne serait pas inscrit au tableau de ses membres ni détenteur d'un permis d'exercice.

L'Ordre a déposé un constat d'infraction contre Microsoft Canada Co. à la Cour du Québec. À la fin du présent exercice, la poursuite était en cours.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

En matière de développement professionnel, l'Ordre des ingénieurs du Québec vise trois objectifs : assurer la qualité et l'efficacité des services professionnels rendus par les ingénieurs ; favoriser l'adaptation de la profession au changement continu du contexte socioéconomique, de la technologie et des attentes du milieu ; renforcer la responsabilisation de l'ingénieur par rapport à son propre développement professionnel.

DOMAINES D'INTERVENTION

L'Ordre est intervenu dans les domaines suivants : la gestion des risques liés à la technologie, les systèmes de traitement des eaux usées non reliés à un égout, le bâtiment et le professionnalisme de l'ingénieur.

En matière de gestion des risques, l'Ordre a poursuivi son intervention en complétant l'élaboration d'instruments visant à promouvoir le développement des compétences des ingénieurs : dépliant, atelier de sensibilisation et d'évaluation, conférence. L'Ordre a participé à une dizaine d'événements regroupant des ingénieurs de différents secteurs. Parallèlement, le cours « La gestion des risques pour ingénieurs et autres spécialistes », élaboré à la demande de l'Ordre par l'Université de Sherbrooke, s'est tenu à trois reprises.

En outre, l'Ordre a été l'hôte, du 21 au 24 octobre 2003, d'un atelier de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la formation des ingénieurs en matière de gestion des risques industriels et technologiques. Cet atelier, qui a regroupé 150 participants, a permis à ces derniers de partager l'expertise d'une trentaine de spécialistes provenant de 12 pays. Les conférences et discussions ont porté sur les domaines suivants de la gestion des risques : les aspects éthiques et juridiques, la formation des ingénieurs en science économique en regard de la gestion des risques, la communication des risques, l'approche multidisciplinaire, des exemples de formation, la formation continue à l'intention des ingénieurs œuvrant en entreprise et à titre d'inspecteurs des pouvoirs publics, la recherche et le développement.

L'OCDE a publié un rapport résumant les travaux de l'atelier et les recommandations qui en ont découlé. Elle prévoit également publier, à partir des résultats de l'atelier, des lignes directrices à l'intention des pays membres.

En ce qui concerne les systèmes de traitement des eaux usées provenant de sites non reliés à un réseau d'égouts, l'Ordre a pris des mesures dans le but de corriger certains problèmes. On a en effet constaté que des ingénieurs faisant la conception de ces systèmes n'avaient pas toujours les connaissances appropriées et qu'il n'existait pas de formation adaptée à leurs besoins. Un groupe de praticiens a été consulté et les informations recueillies permettent d'élaborer, en collaboration avec les organismes publics responsables du contrôle de ces systèmes, le profil des compétences requises et un plan de formation visant l'acquisition desdites compétences.

Dans le domaine du bâtiment, l'Ordre vient d'amorcer une évaluation préliminaire des besoins de développement des compétences pouvant découler de l'entrée en vigueur au printemps 2004 de la mise à jour du chapitre V « Électricité » du Code de construction.

Par ailleurs, le Service du développement professionnel a la responsabilité de mettre sur pied un cours d'une journée qui a pour but de mieux faire connaître la raison d'être du système professionnel québécois et les valeurs qui sous-tendent le professionnalisme lié à la pratique du génie. Le cours sera élaboré durant l'année 2004 et la formation débutera en 2005.

JOURNÉE DE L'INGÉNIEUR(E)

Le Service du développement professionnel coordonne le développement et la prestation des activités de formation intégrées au programme de la Journée de l'ingénieur(e).

INTÉGRATION DU PROFESSIONNALISME ET DE L'ÉTHIQUE DANS LA FORMATION DES FUTURS INGÉNIEURS

Les étudiants en génie sont peu sensibilisés au concept de professionnalisme. C'est ce qui a amené l'Ordre à s'interroger sur la place qu'occupe le professionnalisme dans la formation des futurs ingénieurs ainsi que sur l'efficacité des interventions qu'il fait en ce sens auprès des étudiants. En conséquence, un groupe de travail composé de représentants de l'Ordre, des écoles et facultés de génie et des associations étudiantes a été mis sur pied. Son mandat est de proposer des mesures pour favoriser l'intégration du professionnalisme dans la formation des étudiants en génie, et également de fournir des avis sur l'examen professionnel et le Programme de parrainage, qui constituent les deux principaux moyens d'intégration des ingénieurs juniors à la profession.

POSITIONNEMENT DE LA PROFESSION

Les travaux et réflexions des dernières années servent maintenant de référence pour l'orientation de plusieurs projets : interventions auprès des ingénieurs et des étudiants en génie sur le professionnalisme, analyses et activités concernant les compétences des ingénieurs dans divers domaines, etc.

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES



« Notre objectif : augmenter la visibilité et la crédibilité de l'Ordre. »

Claude Martineau, ing.
Vice-président en titre
et aux Affaires corporatives

La Direction des communications et des affaires publiques vise les objectifs suivants :

- augmenter la visibilité et la crédibilité de l'Ordre auprès de la population, notamment en faisant connaître son mandat de protection du public et la contribution des ingénieurs à la société ;
- contribuer à mieux faire comprendre la mission de l'Ordre aux membres et futurs membres, et favoriser leur adhésion ;
- conseiller stratégiquement les instances et les autres directions en matière de communications.

On y distingue, entre autres, les fonctions de communications institutionnelles, d'affaires publiques et de choix de société, de promotion de la profession, d'éditions et de projets spéciaux. Le centre de documentation ainsi que l'accueil et la réception relèvent également de la Direction.

Deux projets de la Direction sont inscrits au Menu corporatif :

- la refonte du site Internet de l'Ordre

Le Comité *ad hoc* a mis beaucoup d'énergie dans la planification et la modernisation du site Internet de l'Ordre, afin de rattraper la technologie. L'attribution du contrat devrait avoir lieu prochainement.

- la mise sur pied d'un Plan global de communication

Un comité *ad hoc* a été constitué et la Direction travaillera de concert avec le Comité. Une réflexion a déjà été amorcée dans ce sens à la fin de l'exercice.

AFFAIRES PUBLIQUES

RELATIONS DE PRESSE ET DÉLÉGATIONS OFFICIELLES

Dans le cadre de différents projets et dossiers d'actualité, la Direction entretient des relations de presse suivies, personnalisées ou par l'émission de communiqués. Plusieurs dossiers portant sur les causes disciplinaires et pénales intentées par l'Ordre ont suscité des interventions de la part des journalistes, notamment le dossier du viaduc du Souvenir, la cause Birdair (Stade olympique) ainsi que diverses causes inscrites au rôle d'audience. Les médias ont aussi sollicité la Direction sur le dossier du dépassement des coûts pour la construction du métro de Laval.

Les porte-parole de l'Ordre ont pris part à des tribunes publiques en accordant, par exemple, des entrevues ou en faisant partie de délégations officielles auxquelles la Direction a apporté sa contribution. Plus d'une vingtaine de discours traitant de sujets variés – dont les défis et les orientations de l'Ordre, le réseautage, la profession d'ingénieur et le système professionnel – ont été préparés et supervisés par la Direction.

COMITÉ D'ORIENTATION DES AFFAIRES PUBLIQUES

Le Comité d'orientation des affaires publiques place ses interventions sous le thème global de la qualité de vie pour l'ensemble de la collectivité.

Dans ce contexte, le Comité a préparé un plan de travail sur les changements climatiques et les gaz à effet de serre (GES) reposant sur deux stratégies complémentaires, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction à la source des émissions de GES. Si la réduction à la source est un choix de société auquel les ingénieurs doivent participer, l'adaptation aux changements climatiques des infrastructures, ouvrages, bâtiments et autres équipements est d'abord la responsabilité des ingénieurs.

Dans le cadre de ce plan de travail, l'Ordre poursuivra ses activités d'information et de sensibilisation de ses membres. Plusieurs éléments de ce plan pourraient être entrepris en collaboration avec d'autres organismes, par exemple une étude sur la vulnérabilité des infrastructures avec le Conseil canadien des ingénieurs.

Le Comité avait entrepris d'étudier la problématique du financement des écoles et facultés de génie du Québec. Dans ce contexte, et en collaboration avec le Comité des doyens d'ingénierie du Québec (CODIQ), l'Ordre a

participé aux travaux de la Commission parlementaire de l'Éducation. L'Ordre et le CODIQ ont fait valoir que l'écart de quelque 70 % qui sépare le Québec de l'Ontario quant au financement des études de premier cycle en génie doit être vu comme une menace à la protection du public et au développement économique du Québec. Cet exemple de collaboration entre un ordre professionnel et des institutions de formation est à souligner.

Parallèlement, le Comité suit l'évolution du financement de la recherche universitaire en génie. L'Ordre est d'ailleurs intervenu à ce sujet auprès du premier ministre du Québec, du ministre du Développement économique et régional, du ministre de l'Éducation et du ministre des Finances pour soutenir le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies.

Le Comité étudie plusieurs autres dossiers, notamment l'état des infrastructures en lien avec la protection du public. Dans le cadre de son mandat, le Comité prévoit également développer ses activités de veille stratégique pour soutenir ses interventions.

COMITÉ DES CODES TECHNIQUES

Le Comité a participé, au printemps 2003, à la demande de la Régie du bâtiment du Québec, à l'étude préliminaire des projets de règlements visant à ajouter les chapitres « Ascenseurs et autres appareils élévateurs » et « Remontées mécaniques » au Code de construction et au Code de sécurité du Québec. Ces projets de règlement ont été ultérieurement publiés dans la *Gazette officielle du Québec* en janvier 2004. Par cette intervention avant publication, l'Ordre peut jouer de façon plus proactive son rôle de protection du public. Le Comité et l'Ordre sont également représentés dans plusieurs comités consultatifs d'organismes de normalisation.

COMITÉ FEMMES EN INGÉNIERIE

Le Comité Femmes en ingénierie a publié des chroniques « Femmes et génie » dans certains numéros de la revue *PLAN*. Il a également poursuivi sa collaboration avec la Chaire Marianne-Mareschal de l'École Polytechnique pour la promotion du génie auprès des femmes en s'impliquant notamment dans le projet « Future ingénieure ».

Le Comité travaille à la mise en place d'un réseau de communication et collabore au développement du site Internet de l'Ordre.

Le Comité complète actuellement un plan de travail triennal qui comprend notamment la promotion de l'équité, le soutien à la pratique professionnelle et la promotion de la carrière.

VALORISATION DE L'EXCELLENCE PROFESSIONNELLE

La Direction gère l'ensemble de la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle qui comporte trois volets : « Reconnaissance du mérite », « Prix externes » et « Encouragement de la relève universitaire ».

Le volet « Reconnaissance du mérite » comporte deux distinctions réservées à des ingénieurs. Le Grand Prix d'excellence, qui souligne la carrière exceptionnelle d'un ingénieur en tant que modèle pour la profession, a été décerné à M. l'ingénieur René Dufour, au cours du dîner-reconnaissance de la Journée de l'ingénieur(e) en juin 2003. Le Prix du président au bénévolat a été remis à M. l'ingénieur Pierre Sauvé lors de la réception du président en l'honneur des bénévoles le 12 décembre 2003. Ce prix met en valeur l'engagement bénévole d'un membre dans les activités de l'Ordre et de la profession.

Dans le cadre du volet « Prix externes », l'Ordre a présenté cette année cinq candidatures aux Prix des ingénieurs du Canada décernés par le Conseil canadien des ingénieurs (CCI). Trois d'entre elles ont été retenues. La Médaille d'or a été décernée à M. l'ingénieur Jean-Guy Paquet, la Réalisation exceptionnelle d'un jeune ingénieur a été remise à M. l'ingénieur François Michaud, et la Distinction pour services méritoires – Service communautaire est allée à M. l'ingénieur Gilles Brière. Ces éminentes distinctions ont été remises au cours d'une cérémonie officielle pendant la tenue du congrès du CCI. Pour l'édition 2004, l'Ordre a également présenté cinq candidatures à ces prix nationaux. L'Ordre a appris que deux candidats qu'il a présentés sont lauréats.

Quant au volet « Encouragement de la relève universitaire (étudiants en génie) », la Politique a été modifiée. La Direction a réalisé la promotion, organisé les processus de sélection et de remise de la première édition du Prix universitaire du Mérite de l'Ordre. Les trois étudiants lauréats 2003 sont : M. Alexandre April, de l'Université Laval (1^{er} prix), M. Hugo Breton, de l'École Polytechnique de Montréal (2^e prix) et M^{me} Julie Bellerose de l'Université McGill (3^e prix). La remise des prix a eu lieu dans le cadre des activités entourant la Journée de l'ingénieur(e).

COMMANDITES ET PUBLICITÉ

La Direction des communications et des affaires publiques est responsable de l'application de la Politique de commandite et partenariat. Certaines ententes et partenariats ont été conclus cette année en matière de promotion, de publicité ou de commandite. Par exemple, l'Ordre a commandité le congrès 2003 de la Fédération québécoise des Municipalités. Une nouvelle forme de partenariat a également été amorcée avec certains regroupements spécifiques d'ingénieurs dont l'Association des ingénieurs-conseils du Québec.

Divers placements publicitaires sont ciblés par la Direction en fonction des objectifs stratégiques de communication de l'Ordre. Une entente a notamment été conclue avec le magazine *Québec Science*. Des annonces ont également été insérées dans les éditions ciblées de plusieurs quotidiens et périodiques.

Communications et affaires publiques

ÉVÉNEMENTS

La Journée de l'ingénieur(e) 2003 et les activités entourant l'Assemblée générale annuelle se sont tenues à l'hôtel Holiday Inn Sélect à Québec le 13 juin 2003.

La Réception des fêtes du président en l'honneur des bénévoles de l'Ordre a eu lieu au Centre Mont-Royal à Montréal le 12 décembre 2003.

RELÈVE EN GÉNIE

La mise en œuvre du Plan d'action intégré par lequel l'Ordre vise à encourager l'admission des diplômés en génie, et ce, dès la fin de leurs études se poursuit. La Direction maintient une étroite collaboration avec les étudiants des écoles et facultés de génie au Québec.

La Section étudiante, instaurée dans le cadre du Plan d'action, compte 3 684 membres actifs au 31 mars 2004. Plus de 12 500 étudiants de premier cycle en génie, ayant accumulé 60 crédits et plus, en sont devenus membres depuis sa création en 1996. L'un des objectifs de la Section étudiante consiste à faire en sorte que ses membres puissent devenir de meilleurs membres de l'Ordre. L'inscription entièrement électronique par Internet est désormais possible, grâce à un formulaire bonifié par la Direction.

La collaboration aux activités étudiantes se poursuit également avec succès. Chaque intervention de l'Ordre est faite sur mesure, en fonction des clientèles ciblées. Au moyen de la Politique de commandite et partenariat qui favorise les activités réunissant des étudiants de plusieurs établissements, la Direction maintient une présence soutenue de l'Ordre sur les campus en participant à de nombreux événements comme les journées d'orientation professionnelle, la Compétition québécoise d'ingénierie, les Jeux de génie du Québec, les camps scientifiques, pour ne citer que ceux-ci. La Direction participe également au congrès de la Coalition des facultés d'ingénierie du Québec (CoFIQ) qui réunit les responsables des associations étudiantes des écoles et facultés d'ingénierie du Québec. Cette collaboration inclut un atelier et une conférence organisés par l'Ordre. Une entente de partenariat a été conclue par la Direction avec les responsables des communications de la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) en vue de conjuguer les efforts en matière de rapprochement avec les étudiants en génie.

Un nouvel événement intitulé « Le génie : une profession, une passion ! » a eu lieu du 7 au 9 octobre 2003 à l'Université Concordia. Organisé conjointement avec la Faculté de génie et d'informatique de l'Université Concordia, cet événement avait pour but de présenter aux étudiants en génie des ingénieurs à la carrière émérite qui ont su mettre en pratique les valeurs fondamentales de l'ingénieur : la compétence, la responsabilité, le sens de l'éthique et l'engagement social.

Né d'une initiative conjointe, le Forum discussion Ordre des ingénieurs du Québec / CoFIQ a eu lieu le 22 janvier 2004. Cette occasion d'échange a permis aux représentants de la CoFIQ de poser des questions d'importance de la part des étudiants en génie.

En matière d'information et de publicité, l'année a été marquée par de nombreuses réalisations, notamment en collaboration avec les médias étudiants (agendas, albums des finissants, etc.). La Direction a travaillé à obtenir, dans plusieurs établissements, une visibilité accrue de l'Ordre aux cérémonies de prise du jonc, que ce soit par la remise de documentation, l'insertion de publicité dans le programme souvenir ou une allocution prononcée par un porte-parole de l'Ordre, afin de livrer aux étudiants le message de l'Ordre.

De plus, la Direction vise à augmenter la présence de l'Ordre auprès des associations de diplômés en ingénierie, ainsi qu'auprès d'autres clientèles de membres potentiels.

PROMOTION DE LA PROFESSION

Pour faire connaître la profession d'ingénieur et susciter l'intérêt des carrières en sciences et en génie auprès des jeunes, la Direction poursuit ses efforts d'information aux différents niveaux d'enseignement et répond aux nombreuses demandes de renseignements et de documentation. Pour les étudiants des cégeps, un album de bandes dessinées décrit toutes les facettes de la vie de l'ingénieur en lien avec l'Ordre. Pour les jeunes du secondaire, une trousse pédagogique complète sur la profession, préparée par la Direction, est distribuée aux conseillers en orientation et aux professionnels en choix de carrière. Des publicités sont également diffusées pour joindre ces publics cibles. L'Ordre a aussi commandité le concours Défi Génie inventif, organisé par le Conseil de développement du loisir scientifique.

Le Programme de conférenciers de l'Ordre se poursuit; des ingénieurs bénévoles se rendent dans des écoles secondaires et primaires dans toutes les régions du Québec, munis du matériel d'information préparé pour eux. La présence de l'Ordre est également assurée grâce au projet d'ingénierie simultanée présentée aux jeunes du secondaire (ISPAJES), dont il est partenaire.

À l'occasion de la Semaine nationale du génie – du 28 février au 7 mars 2004 –, plusieurs activités ont eu lieu partout au Québec. En collaboration avec des étudiants de l'École de technologie supérieure et des ingénieurs bénévoles, l'Ordre était présent, au Centre des sciences de Montréal avec notamment un prototype de robot conçu par les étudiants. De plus, dans le cadre de l'émission de radio de Radio-Canada « 257-allo / ados » diffusée le 4 mars, une ingénieure a répondu aux questions des adolescents.

La Direction a également diffusé des capsules d'information sur le travail de l'ingénieur, outil qui a été mis à la disposition des Sections régionales et des médias.

Le Groupe *ad hoc* sur la situation des ingénieurs autochtones, créé le 30 juillet 2001, poursuit ses travaux. Son mandat est d'analyser la situation des ingénieurs autochtones au Québec en vue de favoriser leur sentiment d'appartenance à l'Ordre et à la profession, de contribuer à la promotion de la profession au sein de la communauté autochtone, de sensibiliser les intervenants socio-économiques au potentiel de ce groupe de professionnels et de faire des recommandations dans ce sens.

ÉDITIONS

REVUE *PLAN*

La revue *PLAN* constitue le principal véhicule de communication entre l'Ordre et ses membres; elle est produite neuf fois par année. Son objectif vise à informer les membres sur les conditions de pratique de la profession d'ingénieur et sur les services de l'Ordre. *PLAN* vise aussi à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les membres de la Section étudiante reçoivent également la revue à leur domicile et des points de distribution sont répartis dans les facultés et écoles de génie.

GESTION DE LA PROCÉDURE D'ÉDITION

La Direction est responsable de la mise en œuvre de la procédure d'édition des publications de toutes les directions de l'Ordre, pour tous les projets d'édition destinés à des publics externes. En appliquant cette procédure, la Direction vise plusieurs objectifs : assurer la qualité et une certaine uniformité des publications de l'Ordre, autant dans leur contenu que dans leur contenant ; réaliser des économies d'échelle compte tenu du volume d'affaires et rationaliser les coûts de production ; et enfin, permettre une vue d'ensemble des besoins et des projets en matière d'édition. Dans ce cadre, la Direction a coordonné et supervisé différents dossiers d'édition pour plusieurs services de l'Ordre.

INTERNET

La Direction est responsable du contenu du site Internet de l'Ordre et de sa mise à jour. Ce site a été inauguré en 1996 et son adresse est www.oiq.qc.ca. À la suite de l'étude diagnostique du site réalisée l'année dernière, un comité de révision du site Internet a été créé afin de réfléchir à la refonte du site qui, à l'heure actuelle, est essentiellement informatif. Ce comité s'est adjoint les services d'une firme de consultants afin de l'accompagner dans sa démarche stratégique de refonte. Un important sondage électronique auprès des membres a permis de consulter ceux-ci et de vérifier leurs attentes en regard du site de l'Ordre. Un appel d'offres a été effectué et l'octroi de contrat devrait permettre la modernisation du site cette année. Le site de l'Ordre deviendra un outil privilégié d'information du public et des membres.

SERVICES-CONSEILS

La Direction des communications et des affaires publiques offre son appui aux responsables des Sections régionales ainsi qu'aux autres directions de l'Ordre pour tout projet d'information, de publicité et de relations publiques. Ainsi, la Direction a offert un appui important à la Direction des affaires professionnelles dans le cadre de l'atelier de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Chaque année, la Direction présente aux présidents des Sections régionales le matériel de communication qu'elle tient à leur disposition en fonction de leurs besoins.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation assure la gestion et l'organisation des documents, l'établissement de politiques pour l'élaboration et le maintien du système de gestion des documents administratifs, en vue d'assurer la sauvegarde des documents historiques et essentiels ainsi que la consultation des documents officiels. La documentaliste répond en outre à de nombreuses demandes de références internes et externes. De nouveaux logiciels de gestion documentaire ont été mis en service au cours de l'année.

ACCUEIL ET RÉCEPTION

L'accueil téléphonique et physique est assuré par la réception qui oriente les visiteurs et les appels téléphoniques. Un service continu est assuré par une équipe d'employées. La réception coordonne aussi les réservations de salles de réunions pour les différentes instances et directions.

ADMINISTRATION- FINANCES



« Notre souci est de veiller à ce que l'Ordre réalise son mandat en gérant toutes ses ressources humaines, financières et matérielles de la façon la plus efficace possible. »

*Christian F. Arsenault, ing.
Vice-président aux Finances et trésorier*

La Direction de l'administration-finances assume la direction de la planification financière, de la trésorerie, du contrôle financier, de la comptabilité générale, de la gestion des systèmes de bureautique et de télécommunications, des services informatiques et des services auxiliaires. La Direction assure aussi la gestion des ressources humaines de l'Ordre et conseille à ce sujet le secrétaire et directeur général.

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

La Trésorerie est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Ce service assume la responsabilité du paiement des dépenses engendrées par les opérations courantes selon les politiques établies, de la production des états financiers mensuels et trimestriels, de l'analyse des résultats financiers pour éclairer les décisions des gestionnaires de l'organisation, du versement et du contrôle des subsides aux Sections régionales, de l'élaboration des prévisions et des paramètres budgétaires en fonction des décisions des instances et des besoins opérationnels de l'organisation, de la gestion de la trésorerie de l'Ordre ainsi que de l'application de la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé. Le Service de la comptabilité vérifie et consolide, aux états financiers annuels de l'Ordre, les activités financières des Sections régionales selon la politique d'attribution de subsides aux Sections régionales.

Le Service a proposé un nouveau modèle de rapports financiers mensuels et a suggéré de modifier certaines pages des états financiers annuels pour en faciliter l'analyse et améliorer la présentation de l'information pertinente.

INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

Le Service de l'informatique s'acquitte des tâches reliées au fonctionnement de la bureautique, de la réseautique, de la téléphonie, de la gestion informatisée d'envoi de télécopies et des contrôleurs d'accès aux locaux de l'Ordre. Pour faciliter le travail des autres directions, des applications informatisées sont développées sur mesure et de nouveaux outils sont régulièrement mis en place.

La sécurité informatique est une priorité constante. Une vigie journalière du réseau est effectuée par le Service et des moyens automatisés de téléchargement sont mis en place. Le parc informatique requiert une mise à niveau régulière afin de répondre adéquatement au besoin de stockage des informations qui doivent être rationalisées au besoin et conservées de manière sécuritaire. Généralement, le Service veille à assurer aux usagers un fonctionnement ininterrompu du réseau et des équipements bureautiques. Il voit aussi à l'entretien des ordinateurs et des périphériques. Le soutien technique et la formation auprès des usagers occupent une part importante dans le travail des agents de développement bureautique.

En décembre 2003, le Service de l'informatique a réalisé une étude diagnostique des infrastructures existantes. Une prochaine phase déterminera les besoins des usagers, en vue de dresser un plan directeur de développement informatique.

SERVICES AUXILIAIRES

Les Services auxiliaires répondent aux besoins logistiques de fonctionnement du Secrétariat pour les activités d'imprimerie, de reprographie, d'envois postaux, de messagerie, de triage du courrier, d'impression de documents en grand nombre, ainsi que d'approvisionnement en fournitures de bureau. L'utilisation d'un photocopieur numérique a permis de développer des méthodes de travail plus performantes, notamment pour l'impression des formulaires de demandes d'inscription au tableau des membres. De plus, une presse offset permet de réaliser des travaux d'impression économiques, par exemple les exemplaires de la publication périodique *PLAN*

régional pour le compte des Sections régionales. L'entreposage de la documentation et du matériel de bureau est aussi géré par les Services auxiliaires, au moyen d'un système d'inventaire mis à jour sur l'intranet. Le Service a acquis au cours de l'année un équipement et un logiciel lui permettant de produire à l'interne les plaques à utiliser sur la presse offset.

ADMINISTRATION

Les activités administratives regroupent, entre autres, la gestion des espaces locatifs, les relations et les suivis avec le propriétaire de l'immeuble, le suivi administratif des ententes de services avec Gestion FÉRIQUE et la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ), les couvertures d'assurance, les achats de biens et de services.

ESPACES LOCATIFS ET ENTENTES DE SERVICES

Les espaces locatifs d'une superficie totale de 22 300 pieds carrés sont répartis sur trois niveaux dans l'édifice du 2020, rue University au centre-ville de Montréal. Les locaux de l'Ordre sont partagés avec la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) et Gestion FÉRIQUE. Le bail des locaux vient à échéance le 30 septembre 2004. Le Comité de localisation a présenté une recommandation au Bureau à l'effet de déménager l'ensemble des bureaux et installations dans un autre immeuble du centre-ville. Pour répondre aux besoins de l'Ordre, la superficie des locaux doit être augmentée de 30 %. Cependant, il est à noter que l'enveloppe budgétaire prévue pour les espaces locatifs demeurera la même. Le déménagement est prévu à la fin du mois de septembre 2004.

ASSURANCES

Les contrats d'assurance – responsabilité civile combinée commerciale pour les biens de l'Ordre, assurance accident, assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants, couvertures d'assurances du personnel et des bénévoles de l'Ordre – sont gérés par la Direction.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'Ordre reconnaît l'importance des ressources humaines pour la réalisation de ses objectifs ; l'une de ses préoccupations constantes est l'équité en matière d'emploi. La gestion des ressources humaines comprend l'administration des salaires et des avantages sociaux ainsi que la procédure de recrutement. De plus, l'Ordre élabore et coordonne la mise en œuvre de politiques de gestion du personnel adaptées à son contexte organisationnel.

À la suite d'une requête en accréditation syndicale déposée par le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 (SEPB) CTC-FTQ, une unité Ordre des ingénieurs du Québec a été créée le 30 janvier 2003. Depuis le début du présent exercice, des discussions se poursuivent pour arriver à la signature d'une première convention collective.

COMITÉ DES FINANCES

Présidé par le vice-président aux Finances et trésorier, le Comité des finances a comme principal mandat d'étudier les états financiers ; de recommander les amendements à la Politique de placement ; de ratifier les stratégies de placement ; de recommander au Bureau les prévisions budgétaires annuelles ; de recommander des modifications de cotisations lorsque requis ; d'examiner toute autre question d'ordre financier.

Le Comité fait rapport au Bureau, au moins une fois l'an, des constatations de son exercice et fait des recommandations sur les différents dossiers soumis et sur les politiques à mettre en place.

Pour la réalisation de ses objectifs, le Service de la comptabilité et du contrôle budgétaire collabore étroitement avec le Comité des finances en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers et en assurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions du Comité.

Au cours de l'exercice 2003-2004, les membres se sont réunis pour discuter et proposer des recommandations qui concernent : la préparation et la recommandation des données et des paramètres budgétaires pour l'exercice 2003-2004 ; la révision des états financiers annuels 2002-2003 présentés par les vérificateurs ; le suivi des recommandations formulées par les vérificateurs lors de la vérification de l'exercice 2002-2003 ; la revue et l'approbation des rapports financiers mensuels produits au cours du présent exercice financier ; la revue et l'approbation des projections pour l'exercice courant ; le suivi du dossier de renouvellement de l'assurance responsabilité des administrateurs ; la revue de l'état des placements et des comptes à recevoir ; la réflexion sur la planification triennale ; la revue des propositions du courtier en ce qui concerne le dossier d'assurance collective ; la ratification des placements ; les suivis de la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé.

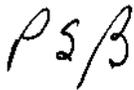
Rapport des vérificateurs

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2004 et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

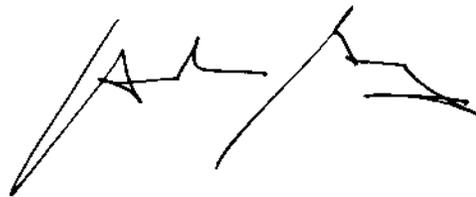
À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Montréal, Canada

Le 7 mai 2004



Andrée Guy, CA, F.Adm.A., associée

États financiers

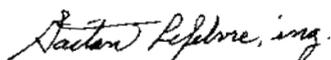
Bilan

31 mars 2004

	2004	2003
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 949 983	5 976 151
Encaisse – Sections régionales	140 257	158 065
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	24 253	62 304
Placements temporaires (note 4)	7 579 472	1 207 771
Débiteurs (note 5)	200 981	659 882
Frais payés d'avance	466 989	330 541
Avance à recevoir (note 6)	75 000	75 000
	10 436 935	8 469 714
Placements (note 7)	4 484 671	4 562 339
Avances à recevoir (note 6)	275 000	350 000
Immobilisations (note 8)	295 710	357 184
	15 492 316	13 739 237
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 10)	2 861 825	2 924 871
Produits perçus d'avance	7 293 189	5 283 451
	10 155 014	8 208 322
Provision pour indemnités de départ (note 11)	216 477	206 591
Avantages incitatifs reportés (note 12)	135 174	288 105
	10 506 665	8 703 018
Soldes de fonds		
Non affectés	3 949 680	4 032 283
Investis en immobilisations	295 710	357 184
Affectations d'origine interne		
Fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle	67 647	-
Fonds de défense en matière déontologique	672 614	646 752
	4 985 651	5 036 219
	15 492 316	13 739 237

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Pour le Bureau,



Gaétan Lefebvre, ing.
Administrateur



Christian F. Arsenault, ing.
Administrateur

États financiers

État des produits et charges

Exercice terminé le 31 mars 2004

	2004 Budget \$	2004 Réel \$	2003 Réel \$
Fonds des opérations courantes			
Produits			
Direction générale	45 000	24 809	219 294
Affaires professionnelles	1 769 535	1 791 648	1 506 129
Bureau du syndic	-	2 465	-
Services aux membres	-	-	375 781
Communications et affaires publiques	538 000	451 406	461 153
Administration-Finances	7 766 400	7 745 133	7 717 138
	10 118 935	10 015 461	10 279 495
Charges			
Direction générale	1 594 550	1 727 034	2 009 712
Affaires professionnelles	3 591 345	3 351 583	3 147 001
Bureau du syndic	860 410	908 311	806 750
Services aux membres	-	-	190 174
Sections régionales	497 060	580 873	556 414
Communications et affaires publiques	1 533 700	1 260 853	1 264 215
Administration-Finances	2 041 870	2 263 237	1 961 881
	10 118 935	10 091 891	9 936 147
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges – Fonds des opérations courantes	-	(76 430)	343 348

Fonds de défense en matière déontologique

Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges (note 13)	-	25 862	(7 768)
---	---	--------	---------

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

États financiers

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(50 568)	335 580
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	170 213	151 095
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(152 931)	(152 922)
Provision pour indemnités de départ	9 886	(44 577)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	2 269 145	(659 920)
	<u>2 245 745</u>	<u>(370 744)</u>
Activités de financement		
Avances à recevoir	75 000	-
Avantages incitatifs reportés	-	352 313
	<u>75 000</u>	<u>352 313</u>
Activités d'investissement		
Disposition (acquisition) de placements temporaires	(6 371 701)	3 933 212
Disposition de placements	77 668	1 682 815
Acquisition d'immobilisations	(108 739)	(90 762)
	<u>(6 402 772)</u>	<u>5 525 265</u>
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	(4 082 027)	5 506 834
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	6 196 520	689 686
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	<u>2 114 493</u>	<u>6 196 520</u>
Les espèces et quasi-espèces sont constituées des éléments suivants :		
Encaisse	1 949 983	5 976 151
Encaisse – Sections régionales	140 257	158 065
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	24 253	62 304
	<u>2 114 493</u>	<u>6 196 520</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2004

1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Ordre des ingénieurs du Québec « l'Ordre », est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (Québec) et est régi par le Code des professions. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession d'ingénieur par ses membres. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Budget

L'état des produits et des charges présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Bureau pour le Fonds des opérations courantes. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement.

3. Principales conventions comptables

a) Comptabilité par fonds

Le Fonds des opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations ainsi qu'aux ressources non affectées.

Le Fonds de défense en matière déontologique sert à accorder un appui financier à tout ingénieur faisant l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

Le Fonds de stabilisation pour l'assurance responsabilité professionnelle sert à faire face à toutes variations importantes de la prime payable à ce titre.

b) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les cotisations perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits perçus d'avance.

c) Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

3. Principales conventions comptables (suite)

d) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Dans l'éventualité où les placements subissaient une baisse de valeur durable, une perte correspondante serait constatée dans l'exercice concerné.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation suivant la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux annuels qui suivent.

Élément d'actif	Taux/période
Mobilier de bureau	10 %
Équipement d'imprimerie	10 % et 20 %
Matériel de bureau et système téléphonique	20 %
Matériel informatique et logiciel	20 %
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail, 6 mois

f) Estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

4. Placements temporaires

	2004 \$	2003 \$
Fonds des opérations courantes		
Obligations provinciales et garanties / rendement de 2,1 %	1 598 555	847 187
Marché monétaire / rendement variant entre 1,9 % et 2,1 %	5 980 917	-
	7 579 472	847 187
Fonds de défense en matière déontologique		
Obligations gouvernementales, 3,54 %	-	209 598
Obligations paragouvernementales, 3,57 %	-	150 986
	-	360 584
	7 579 472	1 207 771

Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements temporaires du Fonds des opérations courantes détenus au 31 mars 2004 est de 2 % (3,3 % en 2003) ; au 31 mars 2004, leur valeur marchande est de 7 602 601 \$ (853 068 \$ en 2003) et a été établie selon le dernier cours acheteur. Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements du Fonds de défense en matière déontologique détenus au 31 mars 2003 était de 4,24 % et leur valeur marchande, établie selon le dernier cours acheteur était de 370 261 \$.

5. Débiteurs

	2004 \$	2003 \$
Fonds des opérations courantes		
Comptes clients	136 396	335 856
Apports à recevoir	-	215 292
Autres	61 766	102 550
	198 162	653 698
Fonds de défense en matière déontologique		
Intérêts courus	2 819	6 184
	200 981	659 882

6. Avances à recevoir

Avances à recevoir de 425 000 \$ de la Corporation des services aux ingénieurs du Québec découlant du transfert des services aux membres dont le solde est de 350 000 \$ au 31 mars 2004.

Ces avances sont non garanties et ne portent aucun intérêt. Elles sont remboursables de la façon suivante : 75 000 \$ les 1^{er} juin 2004 et 1^{er} juin 2005 et 100 000 \$ les 1^{er} juin 2006 et 1^{er} juin 2007.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

7. Placements

	2004	2003
	\$	\$
Fonds des opérations courantes		
Obligations provinciales et paragouvernementales, rendement variant entre 3,8 % et 4,8 %, échéant entre le 16 juillet 2004 et le 16 janvier 2008	-	4 344 658
Obligations provinciales et fédérales, rendement variant entre 2,2 % et 3,3 %, échéant entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 16 janvier 2008	3 838 896	-
	<u>3 838 896</u>	<u>4 344 658</u>
Fonds de défense en matière déontologique		
Obligations municipales, rendement variant entre 4,6 % et 4,8 % échéant entre le 1 ^{er} septembre 2006 et le 27 février 2008	-	217 681
Obligations provinciales, fédérales et municipales, rendement variant entre 2,4 % et 3,4 %, échéant entre le 1 ^{er} décembre 2005 et le 27 février 2008	645 775	-
	<u>645 775</u>	<u>217 681</u>
	<u>4 484 671</u>	<u>4 562 339</u>

Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements du Fonds des opérations courantes détenus au 31 mars 2004 est de 2,6 % (4,4 % en 2003) ; au 31 mars 2004, leur valeur marchande est de 3 977 478 \$ (4 431 282 \$ en 2003) et a été établie selon le dernier cours acheteur. Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements du Fonds de défense en matière déontologique détenus au 31 mars 2004 est de 2,8 % (4,7 % en 2003) ; au 31 mars 2004, leur valeur marchande est de 665 291 \$ (219 126 \$ en 2003) et a été établie selon le dernier cours acheteur.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

8. Immobilisations

	2004		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	133 129	107 343	25 786
Équipement d'imprimerie	86 104	56 196	29 908
Matériel de bureau	5 481	4 511	970
Système téléphonique	29 539	25 399	4 140
Matériel informatique et logiciel	677 307	460 699	216 608
Améliorations locatives	68 354	50 056	18 298
	999 914	704 204	295 710

	2003		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	132 051	96 539	35 512
Équipement d'imprimerie	85 409	46 084	39 325
Matériel de bureau	5 481	3 372	2 109
Système téléphonique	27 655	19 823	7 832
Matériel informatique et logiciel	578 289	334 980	243 309
Améliorations locatives	62 290	33 193	29 097
	891 175	533 991	357 184

9. Crédit bancaire

L'Ordre dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant autorisé de 200 000 \$ portant intérêt au taux de base du prêteur plus 1 %, renouvelable le 31 juillet 2004. Ce crédit bancaire n'était pas utilisé au 31 mars 2004.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

10. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2004	2003
	\$	\$
Fonds des opérations courantes		
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 868 119	1 921 103
Taxes à la consommation	588 849	633 928
Vacances courues	404 857	369 840
	2 861 825	2 924 871

Les comptes fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 987 419 \$ (681 118 \$ en 2003) de contributions à payer le 1^{er} mai 2004 pour le financement de l'Office des professions du Québec.

11. Provision pour indemnités de départ

Les instances décisionnelles de l'Ordre ont approuvé une politique d'octroi d'indemnités de départ à verser aux employés embauchés avant le 1^{er} avril 1995. À cet effet, une provision est enregistrée aux livres au montant de 216 477 \$ au 31 mars 2004, représentée par 206 591 \$ d'indemnités cumulées au cours des exercices antérieurs, auxquelles s'ajoutent les transactions de l'exercice, soit les indemnités cumulées de 18 022 \$ et les indemnités versées de 8 136 \$.

12. Avantages incitatifs reportés

- a) Loyers gratuits accordés par le locateur afin d'inciter l'Ordre à renouveler le bail pour la location des locaux. Cet avantage est amorti sur la durée résiduelle du bail, soit 6 mois.
- b) Crédit de 352 313 \$ accordé comme incitatif à adhérer à l'assurance responsabilité professionnelle offert par le Conseil canadien des ingénieurs. Cet avantage est amorti sur trois ans à compter de l'exercice terminé le 31 mars 2003 et est porté en réduction des primes d'assurance responsabilité professionnelle.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

13. Informations sur les produits et charges

	2004	2003
	\$	\$
Fonds des opérations courantes		
Revenus de placements	375 357	365 477
Apports	-	481 441
Amortissement des immobilisations	170 213	151 095
Fonds de défense en matière déontologique		
Produits		
Revenus (pertes) de placements	26 235	(7 731)
Charges		
Honoraires	373	37
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	25 862	(7 768)

14. Fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle

Un fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle a été créé au cours du dernier exercice financier suite à une décision du Bureau. Ce montant a été établi sur la base d'un montant de 1,50 \$ par membre cotisable.

Les sommes affectées au montant de 67 647 \$ sont incluses dans le montant de l'encaisse du fonds des opérations courantes au 31 mars 2004.

15. Engagements

L'Ordre est engagé, par des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 20 décembre 2003, à verser des loyers totalisant approximativement 438 000 \$, relativement à des locaux à bureaux et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles, pour les prochains exercices incluant les frais d'exploitation s'élèvent à :

	\$
2005	384 000
2006	30 000
2007	24 000

À la date des états financiers, l'Ordre était en processus de négociation pour la location de son emplacement d'affaires. Le nouveau bail porterait sur une période de 15 ans et occasionnerait des charges annuelles approximatives de 700 000 \$ incluant les frais d'exploitation.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

16. Éventualités

À la suite d'une requête en accréditation syndicale déposée par le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 (SEPB CTC-FTQ), une unité Ordre des ingénieurs du Québec a été créée le 30 janvier 2003. Depuis le début du présent exercice, des discussions se poursuivent pour en arriver à établir une première convention collective. Il est impossible de prévoir en date des états financiers l'impact financier découlant d'une entente entre les parties.

17. Juste valeur des instruments financiers

Les valeurs comptables nettes des instruments financiers primaires incluant les espèces et quasi-espèces, les débiteurs ainsi que les comptes fournisseurs et les charges à payer se rapprochent de leurs justes valeurs étant donné leur échéance à court terme.

18. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes

Exercice terminé le 31 mars 2004

Produits

Direction générale

Assemblée générale annuelle
Amendes et recouvrements de dépenses
Apports

2004		2003
Budget \$	Réel \$	Réel \$
-	1 776	4 330
25 000	23 033	25 403
20 000	-	189 561
45 000	24 809	219 294

Affaires professionnelles

Assurance responsabilité professionnelle
Cotisations d'admission
Permis temporaires
Frais d'admission et d'évaluation non officielle
Frais d'examen
Frais d'évaluation de l'expérience
Frais de dossier
Frais d'inscription, réinscription et émission de permis
Vente de sceaux
Pratique illégale – amendes et recouvrements
Ateliers OCDE
Autres revenus

666 370	666 764	467 865
100 600	135 744	101 129
71 500	69 025	66 466
290 600	344 891	295 724
245 865	231 164	232 029
143 000	114 800	144 413
16 200	20 480	17 670
98 400	107 343	97 280
30 000	30 788	36 724
36 000	20 484	26 575
60 000	39 822	-
11 000	10 343	20 254
1 769 535	1 791 648	1 506 129

Services aux membres

Redevances
Projets – IDÉE PME

-	-	83 901
-	-	291 880
-	-	375 781

Bureau du syndic

-	2 465	-
---	--------------	---

Communications et affaires publiques

Ventes d'annonces et de publications
Commandites
Autres revenus

538 000	443 661	460 804
-	3 038	-
-	4 707	349
538 000	451 406	461 153

Administration-Finances

Cotisations des membres
Revenus de placement
Facturation SERVIQ
Facturation FÉRIQUE
Autres revenus

7 127 600	7 174 705	6 984 369
400 000	375 357	365 477
175 000	107 540	293 570
55 800	56 662	56 327
8 000	30 869	17 395
7 766 400	7 745 133	7 717 138

TOTAL

10 118 935	10 015 461	10 279 495
-------------------	-------------------	-------------------

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

Charges

	2004 – budget			2004 – réel			2003 – réel		
	Masse salariale \$	Dépenses d'activités \$	Total \$	Masse salariale \$	Dépenses d'activités \$	Total \$	Masse salariale \$	Dépenses d'activités \$	Total \$
Direction générale									
Coordination administrative	427 150	483 800	910 950	515 331	470 232	985 563	746 224	454 495	1 200 719
Élections	-	32 000	32 000	-	61 472	61 472	-	44 352	44 352
Comité de discipline	-	26 500	26 500	-	67 194	67 194	-	27 463	27 463
Ombudsman	-	14 000	14 000	-	13 504	13 504	-	12 430	12 430
Assemblée générale annuelle	-	67 500	67 500	-	19 033	19 033	-	34 619	34 619
Bureau	-	139 000	139 000	1 236	206 094	207 330	-	290 682	290 682
Comité administratif	-	28 000	28 000	9 254	32 790	42 044	-	42 732	42 732
Autres comités et autres rencontres	-	-	-	-	34 846	34 846	-	-	-
Contentieux	205 600	153 000	358 600	156 169	114 912	271 081	145 641	185 105	330 746
Conciliation et arbitrage	-	10 000	10 000	-	12 357	12 357	-	8 293	8 293
Comité de révision	-	8 000	8 000	-	12 610	12 610	-	17 676	17 676
	632 750	961 800	1 594 550	681 990	1 045 044	1 727 034	891 865	1 117 847	2 009 712
Affaires professionnelles									
Développement professionnel	207 230	167 800	375 030	229 967	87 713	317 680	203 904	32 541	236 445
Inspection professionnelle	218 420	311 500	529 920	200 667	308 791	509 458	235 382	287 464	522 846
Comité de l'inspection professionnelle	-	48 500	48 500	-	128 314	128 314	-	27 011	27 011
Enquêtes	-	312 500	312 500	-	259 575	259 575	-	243 079	243 079
Surveillance de la pratique illégale	341 650	429 000	770 650	335 497	390 269	725 766	359 867	469 641	829 508
Admission	302 540	61 565	364 105	309 743	50 154	359 897	259 940	48 503	308 443
Inscription	277 770	594 370	872 140	279 659	499 293	778 952	298 825	357 633	656 458
Soutien aux nouveaux membres	232 600	85 900	318 500	233 846	38 095	271 941	239 809	83 402	323 211
	1 580 210	2 011 135	3 591 345	1 589 379	1 762 204	3 351 583	1 597 727	1 549 274	3 147 001

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

Charges (suite)

	2004 – budget			2004 – réel			2003 – réel		
	Masse salariale \$	Dépenses d'activités \$	Total \$	Masse salariale \$	Dépenses d'activités \$	Total \$	Masse salariale \$	Dépenses d'activités \$	Total \$
Bureau du syndic	627 410	233 000	860 410	639 017	269 294	908 311	564 020	242 730	806 750
Services aux membres	-	-	-	-	-	-	-	-	190 174
Sections régionales	200 060	297 000	497 060	200 060	380 813	580 873	203 058	353 356	556 414
Communications et affaires publiques	100 260	2 000	102 260	47 767	12 007	59 774	130 227	2 409	132 636
Recherche et choix de société	-	10 000	10 000	-	1 421	1 421	-	3 155	3 155
Comité Femmes en ingénierie	112 620	597 000	709 620	110 400	474 623	585 023	106 986	456 466	563 452
Plan	81 980	19 000	100 980	81 980	10 480	92 460	86 427	13 075	99 502
Autres publications	96 920	188 700	285 620	97 476	72 521	169 997	85 996	65 627	151 623
Promotion	52 920	34 000	86 920	52 920	26 772	79 692	43 393	39 916	83 309
Valorisation de l'excellence	108 560	99 000	207 560	108 896	82 074	190 970	82 785	86 491	169 276
Section étudiante	-	5 000	5 000	37 972	1 549	39 521	6 367	8 488	14 855
Centre de documentation	25 740	-	25 740	31 385	10 610	41 995	46 377	30	46 407
Accueil et réception	579 000	954 700	1 533 700	568 796	692 057	1 260 853	588 558	675 657	1 264 215

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

Charges (suite)

	2004 – budget			2004 – réel			2003 – réel		
	Masse salariale \$	Dépenses d'activités \$	Total \$	Masse salariale \$	Dépenses d'activités \$	Total \$	Masse salariale \$	Dépenses d'activités \$	Total \$
Administration-Finances									
Frais généraux	-	985 000	985 000	-	982 328	982 328	-	923 128	923 128
Services auxiliaires	117 920	308 000	425 920	115 745	212 961	328 706	129 155	268 655	397 810
Comptabilité	249 880	60 000	309 880	235 629	227 210	462 839	165 112	120 011	285 123
Informatique et bureautique	241 800	12 000	253 800	243 468	49 041	292 509	268 988	9 082	278 070
Ressources humaines	52 270	15 000	67 270	59 074	137 781	196 855	74 451	3 299	77 750
	661 870	1 380 000	2 041 870	653 916	1 609 321	2 263 237	637 706	1 324 175	1 961 881
Total	4 281 300	5 837 635	10 118 935	4 333 158	5 758 733	10 091 891	4 482 934	5 453 213	9 936 147

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

Charges par nature

	2004		2003
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
Masse salariale			
Salaires et avantages sociaux	4 257 180	4 290 578	4 457 752
Formation	24 120	42 579	25 182
	4 281 300	4 333 157	4 482 934
Dépenses d'activités			
Frais de déplacement et de séjour	404 115	397 888	359 327
Jetons de présence (tous)	167 500	183 735	190 724
Associations et affiliations	407 000	423 780	381 066
Subsides et dépenses d'activités des sections régionales	150 000	198 979	185 330
Honoraires professionnels	1 019 450	1 271 649	1 025 762
Services externes – impression	381 700	306 606	337 424
Services externes – publicité	92 000	71 478	31 712
Honoraires des ressources contractuelles	634 000	661 644	579 525
Primes d'assurance responsabilité professionnelle	540 470	348 728	299 851
Autres services	207 500	111 835	101 815
Fournitures de bureau	189 300	204 478	238 334
Frais postaux et de messagerie	482 200	459 018	421 071
Frais de promotion	110 100	56 295	81 708
Frais de télécommunications	55 500	54 427	62 521
Frais d'occupation des lieux	757 000	696 018	696 403
Frais d'assurances commerciales et de responsabilité	-	51 483	32 879
Autres frais	42 800	68 580	239 060
Frais financiers	17 000	21 900	37 606
Amortissement des immobilisations	180 000	170 213	151 095
	5 837 635	5 758 734	5 453 213
TOTAL	10 118 935	10 091 891	9 936 147

Jetons de présence / administrateurs

Président	45 030
Membres du Comité administratif (sauf le président)	33 490
Autres administrateurs	60 465
TOTAL	138 985

Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

Honoraires professionnels

Liste d'ingénieurs ou de sociétés d'ingénieurs ayant obtenu des mandats en cours d'exercice		
<i>Expertise et enquête particulière pour la pratique illégale, l'inspection professionnelle, syndic et le contentieux</i>		
Gérard Boulay, ing.	41 750	\$
Raïf Harouni, ing.	23 300	\$
Serge Laurence, ing.	17 452	\$
Guy Voyer, ing.	16 559	\$
Major & Associés	14 784	\$
Yves Barabé ing. Expert Conseil	11 655	\$
Groupe-Conseil Génipur Inc.	11 120	\$
Calculatec Inc.	9 518	\$
Vinci Consultants Inc.	7 293	\$
Claude Naud, ing.	5 500	\$
Les Consultants Génipius Inc.	5 267	\$
Saia Deslauriers Kadanoff, ing.	4 143	\$
Louis Cloutier, ing.	3 730	\$
Marc Mousset, ing.	3 288	\$
Groupe Conseil Genivar	3 000	\$
KJA Consultants	2 608	\$
Luc Laliberté, ing.	2 396	\$
Karsten Baass, ing.	1 755	\$
Nadim Abou-Chacra, ing.	1 350	\$
Bouthillette Parizeau & Ass.	903	\$
Irénée Dionne, ing.	600	\$
François Laframboise, ing.	600	\$
Tanguay, Ranger & Associés	500	\$
Suzelle Barrington, ing.	300	\$
Richard Nault, ing.	162	\$
189 533	\$	

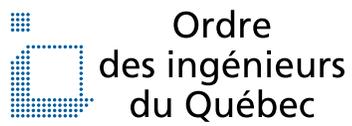
Liste des sociétés ou des organismes ayant obtenu un ou des contrats d'un montant supérieur à 25 000 \$:		
Simon Venne, avocat	171 990	\$ Services juridiques pour le bureau du syndic
Infomagis Inc.	144 475	\$ Consultation en système d'information de gestion
Lavery, De Billy, avocats	60 692	\$ Législation et pratique légale
PSB, comptables agréés	52 750	\$ Vérification (12 000 \$) Support à la vérification et préparation des états financiers (40 750 \$)
André Filion Psychologie industrielle	47 970	\$ Consultation – embauche de personnel
Loranger Marcoux, avocats	38 526	\$ Services juridiques – ressources humaines
AGTI	36 455	\$ Signature électronique
Zoom Edition enr.	32 000	\$ Rédaction d'articles pour la revue <i>PLAN</i>
Télé Ressources Ltée	29 594	\$ Agences de placement – personnel temporaire
Joli-Cœur Lacasse, Geoffrion, avocats	28 270	\$ Législation et pratique illégale
Bélanger Sauvé, avocats	25 126	\$ Services juridiques
667 848	\$	

Autres mandats d'honoraires octroyés au cours de l'exercice d'une valeur inférieure à 25 000 \$, par catégorie d'expertise :		
Frais juridiques divers	120 546	\$
Frais de consultation, d'expertises, de vérification et d'analyse	189 433	\$
Frais de communication, de traduction, d'organisation et de revue de presse	104 289	\$
414 268	\$	

Total – Honoraires professionnels	1 271 649	\$
--	------------------	-----------

Direction : Daniel Boismenu
Coordination : Danielle Frank, ARP
Graphisme : Michel Dubé

Dépôt légal 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1198-595X



2020, rue University, 18^e étage
Montréal (Québec) H3A 2A5
Téléphone : (514) 845-6141
ou 1 800 461-6141

www.oiq.qc.ca